



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente de l'éducation

Le jeudi 13 mars 2008 — Vol. 40 N° 5

Examen des orientations, des activités et de la gestion du
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

| | |
|--|-----------|
| Débats de l'Assemblée | 145,00 \$ |
| Débats des commissions parlementaires | 500,00 \$ |
| Pour une commission en particulier: | |
| Commission de l'administration publique | 75,00 \$ |
| Commission des affaires sociales | 75,00 \$ |
| Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation | 25,00 \$ |
| Commission de l'aménagement du territoire | 100,00 \$ |
| Commission de l'Assemblée nationale | 5,00 \$ |
| Commission de la culture | 25,00 \$ |
| Commission de l'économie et du travail | 100,00 \$ |
| Commission de l'éducation | 75,00 \$ |
| Commission des finances publiques | 75,00 \$ |
| Commission des institutions | 100,00 \$ |
| Commission des transports et de l'environnement | 100,00 \$ |
| Index (une session, Assemblée et commissions) | 30,00 \$ |

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'éducation

Le jeudi 13 mars 2008 — Vol. 40 N° 5

Table des matières

| | |
|---|----|
| Exposé de la présidente du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), Mme Judith Stymest | 1 |
| Discussion générale | 3 |
| Type de consensus établi au sein du CCAFE | 3 |
| Mode de répartition des prêts et des bourses | 3 |
| Évaluation des programmes d'aide financière aux études en Amérique du Nord | 4 |
| Statistiques concernant les étudiants vivant chez leurs parents | 5 |
| Coût de l'indexation des frais de subsistance des étudiants | 5 |
| Frais d'hébergement des étudiants | 6 |
| Fonctionnement du CCAFE | 6 |
| Aide financière aux études et taux de diplomation | 7 |
| Financement des réseaux francophone et anglophone | 7 |
| Accessibilité aux études supérieures | 8 |
| Endettement des étudiants | 9 |
| Recommandations sur la réussite aux études supérieures | 10 |
| Contrats de recherche | 11 |
| Vision globale sur l'accessibilité financière aux études | 11 |
| Contrats de recherche (suite) | 12 |
| Vision globale sur l'accessibilité financière aux études (suite) | 12 |
| Impact des recommandations du CCAFE | 12 |
| Avis concernant la hausse des droits de scolarité | 13 |
| Motifs expliquant la diminution du nombre d'avis | 13 |
| Fonctionnement du CCAFE (suite) | 14 |
| Mesures visant à bonifier les programmes d'aide financière aux études | 15 |
| Plan de communication du CCAFE | 15 |
| Aide financière aux études et régimes d'épargne-études | 16 |
| Frais d'hébergement des étudiants (suite) | 17 |
| Composition du conseil d'administration | 17 |
| Valorisation de la formation professionnelle | 18 |
| Document déposé | 18 |

Autres intervenants

Mme Louise Harel, présidente

M. Pierre Arcand
Mme Stéphanie Vallée
M. François Desrochers
Mme Marie Malavoy
M. Éric Dorion

- * M. Paul Vigneau, CCAFE
- * Témoin interrogé par les membres de la commission

Le jeudi 13 mars 2008 — Vol. 40 N° 5

**Examen des orientations, des activités et de la gestion du
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études***(Dix heures trente-deux minutes)*

La Présidente (Mme Harel): ...votre présentation puis ensuite un échange avec les membres de la commission.

Mme Stymest (Judith): Très bien.

Une voix: ...

La Présidente (Mme Harel): Non, ne touchez à rien. Ça s'enregistre.

**Exposé de la présidente du Comité
consultatif sur l'accessibilité financière
aux études (CCAFE), Mme Judith Stymest**

Mme Stymest (Judith): Alors, d'entrée de jeu, je vous remercie de nous accueillir dans le cadre de votre mandat de surveillance des organismes qui porte sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études. Mon nom est Judith Stymest, et je suis la présidente du comité. Dans ma vie professionnelle, j'occupe le poste de directrice des bourses et du Service de l'aide financière et de l'accueil aux étudiants étrangers à l'Université McGill. Je suis accompagnée de M. Paul Vigneau, secrétaire coordonnateur du comité et le seul employé à temps plein. Comme vous pouvez le constater, ce comité est un tout petit organisme.

Si vous le permettez, j'insisterai surtout sur les orientations et les activités du comité, qui consistent pour l'essentiel à la préparation d'avis destinés à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Dans cette présentation, j'évoquerai successivement l'historique et le cadre légal du comité, je dresserai un bilan des travaux réalisés et finalement je donnerai un aperçu de notre plan de travail pour les prochaines années.

L'enjeu de l'accessibilité financière aux études n'est pas nouveau au Québec. Il y a près de 50 ans, le rapport Parent abordait déjà les questions reliées à l'accessibilité aux études supérieures. Plus récemment, au cours des années quatre-vingt-dix, cet enjeu était au cœur des débats sur l'éducation. En 1995 et 1997, deux groupes d'experts qui ont donné des rapports — MacDonald et Montmarquette, du nom de leurs présidents — ont recommandé au gouvernement de mettre sur pied une instance consultative dont le mandat serait centré sur l'accessibilité financière aux études. Les organisations étudiantes — pensons à la Fédération étudiante universitaire du Québec et la Fédération étudiante collégiale du Québec — réclamaient une loi-cadre sur l'accessibilité financière aux études. On voulait, par exemple, inscrire dans la loi le principe de maintien du gel des frais, des droits de scolarité à l'université et l'absence des droits de scolarité au collégial. De plus, ces organisations étudiantes souhaitaient que le Programme de prêts et bourses et les

programmes complémentaires qui s'y greffent, notamment le Programme de remboursement différé, soient améliorés. Le gouvernement a retenu l'idée d'une instance consultative mais avec la particularité de lui adjoindre une forte participation d'étudiants, étudiantes.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a donc été créé en 1999. Il se compose de 17 membres, dont sept étudiants. À ces derniers se joignent cinq administrateurs d'établissements d'enseignement: trois d'établissements universitaires et deux de cégeps. S'ajoutent trois personnes du milieu socio-économique, un enseignant, une fonctionnaire du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le gouvernement tenait à une petite structure. Compte tenu du mandat consultatif de l'organisme, on a décidé de le rattacher administrativement au Conseil supérieur de l'éducation.

La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation précise le mandat du comité. Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études est chargé de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question qu'elle lui soumet relativement aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études, aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription, aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services, aux mesures ou aux politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études. Le Comité consultatif peut saisir la ministre de toute question relative à une matière qui relève de lui, faire effectuer des études et des recherches, solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes. Enfin, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est tenue de soumettre au Comité consultatif tout projet de règlement relatif aux programmes d'aide financière ainsi que toute condition qu'elle se propose d'inclure dans les règles budgétaires ou toute directive qu'elle entend donner aux établissements d'enseignement relative aux droits de scolarité et aux autres droits. Conformément à cette obligation, la ministre a demandé au comité un avis sur le mode d'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités, qu'elle a rendu public en février dernier.

Dans l'exercice de son mandat, le comité privilégie une méthode de travail qui s'inspire de celle du Conseil supérieur de l'éducation. Malgré des délais parfois très courts, il essaie et réussit à respecter la méthodologie suivante: consulter les principaux acteurs intéressés à l'accessibilité financière aux études, prendre connaissance et analyser les résultats de la recherche dans les domaines pertinents, débattre des questions qui lui sont soumises en tenant compte du point de vue des acteurs et des résultats de la recherche, et formuler son opinion en évaluant les conséquences possibles des modifications, ajouts ou introductions de nouvelles mesures sur l'accessibilité financière aux études, et formuler les recommandations qui s'imposent.

Précisons qu'en appliquant cette méthodologie de travail avec une grande ouverture d'esprit le comité a

pu adopter plus d'une vingtaine d'avis et quelques mémoires sans aucun rapport minoritaire. Les membres ont su faire preuve de réalisme, de sens du compromis et d'ouverture au point de vue des autres. Faut-il ajouter que ça n'a pas toujours été facile, en particulier lorsque les membres ont discuté les sujets comme les hausses des droits de scolarité.

Il est intéressant de constater que les étudiants, souvent les militants actifs désignés par leur association étudiante, des administrateurs des établissements d'enseignement recommandés par la CREPUQ ou de la Fédération des cégeps et des citoyens intéressés à l'éducation et recommandés par des organismes du milieu socioéconomique, comme une chambre de commerce, un organisme voué à la défense des intérêts des consommateurs ou un syndicat d'enseignants, peuvent, tout en discutant ferme, réussir à s'entendre sur des positions communes.

● (10 h 40) ●

De manière générale, nous pensons apporter un point de vue indépendant et constructif, un point de vue complémentaire de celui du ministère et de divers groupes de pression. En effet, le comité collabore avec la ministre, comme le veut la loi, en analysant les projets qu'elle lui soumet ou en lui suggérant diverses pistes d'action pour améliorer l'accessibilité financière aux études. Ces recommandations visent essentiellement à proposer des mesures susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'accessibilité financière pour les étudiants de la formation professionnelle, collégiale et universitaire, et ce, en tenant compte de leurs caractéristiques et de leurs réalités. C'est d'ailleurs la richesse des avis du comité et la base sur laquelle nous tentons d'établir patiemment notre crédibilité dans le domaine de l'accessibilité financière aux études.

J'aimerais maintenant présenter un bref bilan des travaux réalisés par le comité. Depuis mars 2000, le comité a procédé à l'adoption de 26 documents: 21 avis en réponse à une demande d'avis du ou de la ministre en poste, trois mémoires, un avis d'initiative et un document de consultation. Parmi les 21 avis produits en réponse à une demande du ou de la ministre, 12 portent sur des modifications au Règlement sur l'aide financière aux études, huit sur les modifications aux règles budgétaires de l'enseignement supérieur et une sur des politiques publiques en matière d'accessibilité financière aux études. L'avis d'initiative qui vous a été transmis s'intitule *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*.

Progressivement, en travaillant à répondre à diverses demandes du ou de la ministre et en préparant l'avis d'initiative, le comité a élaboré un cadre de référence qui repose principalement sur deux notions: le système d'aide financière aux études et l'accessibilité à la réussite du projet d'études. Le système d'aide financière aux études comprend trois composantes: la réglementation des droits de scolarité et des autres droits, les programmes d'aide financière aux études et les mesures fiscales. La notion d'accessibilité financière aux études utilisée par le comité suit une tendance récente et inclut le soutien financier nécessaire pour réussir ses études. Ainsi, le comité parle d'accessibilité financière à la réussite du projet d'études.

Dans l'avis d'initiative, nous analysons les principaux obstacles à l'accessibilité aux études professionnelles, collégiales et universitaires et proposons une série de mesures pour améliorer la situation. Par ailleurs, la plupart des recommandations contenues dans cet avis conservent toujours toute leur pertinence. Je me permets de rappeler celles que nous formulons souvent, à savoir qu'il faut indexer chaque année les paramètres du Programme de prêts et bourses relatifs aux dépenses admises, soit les frais de subsistance, le montant accordé pour le matériel didactique et les autres dépenses reconnues. Le montant accordé pour le matériel didactique devrait aussi être indexé annuellement dans le Programme de prêts pour les études à temps partiel.

Une autre recommandation concerne la contribution parentale qu'il faudrait rendre plus réaliste. Plusieurs études concluent en effet que la contribution parentale attendue par les régimes d'aide au Canada était irréaliste. La contribution réelle se situe à un niveau nettement plus bas que celui anticipé. Cela a pour effet direct de réduire l'aide accordée aux étudiants issus de la classe moyenne ou même de les rendre inadmissibles à une aide. Par exemple, dans le Programme canadien des prêts aux étudiants, le seuil en deçà duquel on ne demande pas de contribution parentale est de 70 000 \$ en 2007. En effet, l'ancien seuil en deçà duquel on ne demandait pas de contribution parentale a été jugé inadéquat à 50 000 \$, rappelant qu'au Québec on demande les premiers dollars de contribution parentale à un seuil aussi bas qu'environ 30 000 \$.

Enfin, notre dernier exemple est que les personnes qui effectuent un retour aux études pour améliorer leur sort ont souvent une mauvaise surprise lorsqu'elles font une demande d'aide financière. Même si ces étudiants n'avaient pas des revenus très élevés, ils risquent d'avoir une aide sous la forme de prêts seulement, à leur première année d'études. C'est nettement insuffisant pour les aider à entreprendre des études professionnelles ou techniques. De plus, cette situation est vraiment problématique chez les étudiants de la formation professionnelle, puisque la durée de leurs études est environ de un an.

Pour les prochaines années, le comité s'est donné un plan de travail qui sera intégré dans le plan stratégique du Conseil supérieur de l'éducation couvrant la période 2008 à 2011, parce que nous pensons que le rapport à l'école est en train de se modifier et que le système scolaire serait nécessaire non seulement pour se donner une première formation qualifiante même à l'âge adulte, mais aussi pour maintenir ses compétences et éventuellement réorienter sa carrière ou réintégrer le marché de l'emploi après avoir quitté un certain temps. Notre prochain avis portera sur l'accessibilité... (panne de son) ...tout au long de la vie. De plus, nous voulons préparer un premier rapport périodique sur l'accessibilité financière aux études au Québec. Nous aimerions identifier certains indicateurs témoignant de l'état d'avancement de l'accessibilité financière à la réussite du projet de formation qualifiante. Par exemple, il semble qu'une aversion à l'égard de l'endettement est présente dans certains milieux sociaux. L'endettement moyen au terme des études pourrait être un indicateur. Le Québec a un excellent dossier en cette matière, et il faut le faire

savoir notamment dans les milieux à faibles revenus. Pour persévérer dans les études, les étudiants à temps plein ont tout intérêt à se consacrer en priorité à leurs études. Les frais de subsistance reconnus dans le cadre du Programme de prêts et bourses sont-ils suffisants?

Dans le dernier rapport du Vérificateur général, on a comparé certaines caractéristiques du programme avec les programmes d'aide des provinces voisines comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Les deux font mieux en la matière. Il en est de même pour le matériel didactique. Nous aimerions donc identifier certains indicateurs, comparer avec d'autres provinces et suivre l'évolution de ces indicateurs sur un période de temps. Ce tableau de bord de l'accessibilité financière aux études permettra de visualiser où le Québec fait des avances et où il connaît des reculs, ce qui devrait permettre d'apporter des correctifs, le cas échéant.

Enfin, le comité réalisera une étude exploratoire portant sur les mesures fiscales aux études.

Voilà les quelques chantiers qui devraient nous occuper au cours des prochaines années.

Un enjeu central auquel nous devons tous faire face en éducation, au cours des prochaines années, c'est l'amélioration de l'accessibilité financière à la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires. En effet, dans un contexte de société du savoir, de baisse démographique et de pénurie de main-d'œuvre dans certains domaines, les programmes d'aide financière aux études deviendront, au cours des prochaines années, un levier stratégique de première importance pour maintenir et étendre l'accessibilité financière aux études professionnelles, collégiales et universitaires à toutes les personnes qui n'ont pas les ressources suffisantes pour réussir leurs projets de formation qualifiante.

Discussion générale

La Présidente (Mme Harel): Alors, merci de cette présentation, Mme Stymest. Alors, nous ouvrons maintenant la période d'échange.

Type de consensus établi au sein du CCAFE

M. Arcand: Mme Stymest, vous avez dit qu'il y avait une espèce de certain consensus, que les gens mettaient de l'eau dans leur vin sur une foule de sujets, les associations étudiantes. Est-ce que vous pourriez un peu plus me définir quelle sorte de consensus dont on parle exactement?

● (10 h 50) ●

Mme Stymest (Judith): Mais je pourrais peut-être vous donner l'exemple de dans le moment. On est en train d'étudier la demande d'avis de la ministre au sujet des frais institutionnels obligatoires. Alors, nous avons une période très courte pour répondre à cette demande. Et nous avons fait des recherches avant, mais nous avons convoqué des gens de la CREPUQ, les étudiants de la fédération universitaire. On a fait venir les gens de la ministre pour expliquer le règlement qu'ils voulaient mettre en place et aussi des gens de l'Aide financière aux études. Alors, tout le monde a fait une présentation, et ça a donné l'occasion pour tout le monde de se mettre sur la même page, de voir la vision, la

perception de chacun des partenaires, chacun des acteurs, qu'est-ce qu'ils voulaient avoir, qu'est-ce qui ne pourrait pas marcher dans le système qui est suggéré.

Ensuite, la deuxième étape — on est là-dedans, là — c'est des échanges parmi les membres de notre comité. Comme vous savez, là, il y a des étudiants, il y a des administrateurs, il y a les gens, là, avec un point de vue complètement différent. Alors, on parle beaucoup, on jase beaucoup et on essaie, à travers les heures qu'on passe ensemble, de trouver un fil commun où les gens sont prêts à accepter des principes des autres. Et ça va prendre plusieurs réunions, j'en suis sûre, mais je suis convaincue qu'on va arriver comme on a fait avec le dossier des droits de scolarité, que tout le monde est capable de se voir dans le texte final. Même tout le monde a fait des compromis là-dedans. Ce n'est pas une vision d'une personne autour de la table, moi-même comprise, mais il y a un petit peu l'idée de tout le monde autour de la table. Alors, c'est un challenge, là, il n'y a aucun doute, mais, je pense, je suis très fière, il y a une tradition de respect des membres qui était commencée avec notre président, avant moi, et ça continue aujourd'hui. C'est la base de nos échanges: c'est l'écoute, le respect et finalement la logique et selon les données et les recherches, là, que nous avons sollicitées.

Alors, je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. Ce n'est pas facile, mais c'est en parlant beaucoup, beaucoup, beaucoup, là, qu'on accepte certains principes et certains faits. Et on essaie de transiger avec ça et sortir avec une opinion qui ne fait peut-être pas le bonheur de tout le monde mais que tout le monde trouve acceptable et solide.

Je vais juste dire que M. Vigneau, il va probablement participer à cette partie-là. On va faire ça à deux.

M. Vigneau (Paul): Je voulais juste faire une petite parenthèse. Je suis là, moi, depuis septembre 2000 et je peux vous dire qu'on a eu la chance d'avoir deux excellents présidents: M. Côté, qui venait de l'Université Concordia, et Mme Stymest. Et finalement, souvent, c'est grâce au doigté des gens à la présidence qu'on a réussi à converger vers un consensus à chaque fois. Et je vous dis que dans certains cas ça a été difficile, mais il y a comme une tradition qui s'est établie, parce que ça fait quand même plusieurs avis, là, qui ont été adoptés, et finalement il y a un sens du compromis qui effectivement est là. Il y a comme une petite culture d'organisation qui s'est créée au fil du temps, et là-dessus je pense que nos présidents ont été remarquables.

Mode de répartition des prêts et des bourses

M. Arcand: Juste une dernière question. Dans la répartition du Programme de prêts et bourses, on dit qu'au Québec, par exemple, les gens sont beaucoup moins endettés, ont des plus grosses bourses, mais globalement on donne un peu moins qu'ailleurs, globalement. Est-ce que, dans cette répartition-là de prêts versus bourses, est-ce que ça devrait être 50-50? Est-ce que ça devrait être le système tel qu'on le vit actuellement, au Québec, c'est-à-dire des bourses plus généreuses, moins de prêts? Est-ce qu'il y a une vérité là-dedans?

Mme Stymest (Judith): Je vais donner la réponse que je donne à tout le monde qui me pose une question sur l'aide financière aux études: C'est: ça dépend.

C'est sûr que dans certains secteurs, si on regarde le potentiel d'emploi sur le marché du travail, il y a des secteurs où les étudiants sortent, et — je vais mentionner «formation professionnelle» — les chances de gagner les revenus ne sont peut-être pas aussi intéressantes que ceux qui sortent de certains cours universitaires. Alors, dans ce sens-là — ça, c'est très personnel parce qu'honnêtement on n'a pas discuté cette question précise — mais, c'est sûr, plus de bourses, c'est toujours meilleur, mais je crois qu'on pourrait peut-être cibler plus les bourses dans certains secteurs. Puis on essaie de la faire avec d'autres programmes, là, le Programme de remboursement différé, là, on essaie d'aider à la fin.

Je ne sais pas si j'ai répondu adéquatement à votre question, là. Parce que je pense que l'endettement, pour certains secteurs c'est plus facile à vivre que pour d'autres champs d'études.

M. Vigneau (Paul): Peut-être en complément, finalement, moi, ce que je retiens de différentes lectures sur différentes recherches, c'est que, pour un étudiant qui est à temps plein, l'important, c'est qu'il puisse se consacrer en priorité à ses études. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'il travaille durant les trimestres d'études, mais, s'il travaille 15 heures, mais, s'il travaille 30 heures, bien là on voit que ça ne marche pas, l'affaire. Alors, pour que l'étudiant puisse se consacrer en priorité à ses études, surtout si l'étudiant vient d'un milieu à faibles revenus, il faut qu'il ait une aide à une hauteur suffisante pour qu'il puisse effectivement consacrer sa priorité. Puis c'est d'autant plus vrai pour les étudiants qui viennent des milieux à faibles revenus parce que souvent leurs parents ne sont pas allés à l'université, donc ils n'ont pas la culture ou le coup de pouce culturel, entre guillemets, que vont avoir les gens qui viennent des milieux plus favorisés et dont au moins un des parents est allé à l'université, par exemple.

Alors donc, l'idée, c'est qu'il y ait vraiment un seuil suffisant.

Quant à la répartition prêts-bourses, évidemment, quand on vient d'un milieu à faibles revenus, c'est — comment dire? — un incitatif concret, bien réel que d'avoir une partie de l'aide avec la bourse. Même, dans l'avis d'initiative, on s'était dit: Pour les gens qui viennent des milieux à faibles revenus, même si on envisageait l'aide sur l'ensemble de la période de ses études universitaires puis on sait qu'il va y avoir une proportion prêts-bourses, pourquoi est-ce qu'on ne mettrait pas la partie bourses, la première année, juste en bourses? Parce que c'est là qu'on fait l'intégration à l'université puis c'est là que ça se joue, on va accrocher ou on va décrocher. Bon. Alors donc, si je résume, il faut qu'il y ait, disons, un quantum suffisant idéalement, évidemment, pour les gens qui viennent des milieux à faibles revenus qu'il y ait vraiment une partie bourses et en plus pourquoi pas juste de la bourse pour la première année? Remarquez que la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a mis récemment un projet sur la table. Justement, c'est des bourses d'accès aux études.

Alors donc, c'est un peu l'idée qu'on avait finalement dans notre avis d'initiative, en 2004, une idée qui a cheminé puis qui est sortie, bon, avec une formulation différente.

La Présidente (Mme Harel): Ça répond à votre question?

Une voix: Oui.

La Présidente (Mme Harel): Oui. Mme la députée de Gatineau.

Évaluation des programmes d'aide financière aux études en Amérique du Nord

Mme Vallée: Bonjour. Alors, merci beaucoup pour votre présentation et merci d'être ici, ce matin.

Vous avez la chance, depuis plusieurs années, d'émettre certaines opinions, certains rapports, certaines recommandations à la ministre. Et, en mai dernier, le Vérificateur général a fait une étude comparative au niveau des programmes d'aide financière entre le Québec et l'Ontario. Je me demandais: De votre côté, avez-vous une opinion? Avez-vous émis, sans nécessairement l'avoir produit à l'intérieur d'un rapport... mais avez-vous une opinion au niveau de la comparaison des différents programmes d'aide financière qui existent au Canada?

● (11 heures) ●

Mme Stymest (Judith): Bien, c'est sûr, dans mon vécu, j'ai la chance de voir ces programmes-là en action, là, et je peux dire que les programmes à l'extérieur du Québec ne sont pas parfaits, là. Il y a un phénomène qu'ils appellent «unmet needs» où les seuils d'aide sont inférieurs aux besoins reconnus. Alors, il y a tout un... Et ça, ça peut monter, mettons, moyen, de 1 500 \$ par étudiant. Alors ça, c'est grave, un étudiant, qu'il manque 1 500 \$ dans son budget pour l'année, là, on peut dire que ses études sont compromises.

Mme Vallée: Est-ce que cette situation-là se retrouve sur l'ensemble du territoire ou seulement dans certaines provinces?

Mme Stymest (Judith): C'est à l'ensemble des territoires, oui. Il y a les efforts au niveau des établissements qui essaient de combler ces carences, ces manques dans le système, mais, si ça marche, c'est parce que les établissements font la relève, là.

Au Québec, c'est que les paramètres sont moins généreux, mais l'aide est complète. Alors, c'est difficile de comparer parce que les paramètres sont différents. Alors, on parle beaucoup des frais de subsistance qu'on voudrait voir hausser et indexer. Je pense que c'est le point où probablement tout le monde dans mon métier, là, dirait que c'est le point le plus important, là, à faire face, là. Alors, comme je dis — je ne sais pas si je vous ai donné la réponse — je pense que tous les programmes, là, ne sont pas tout à fait adéquats. La partie intéressante, au Québec, c'est sûr, c'est l'endettement, tandis que, les autres provinces, là, il y a beaucoup plus de prêts donnés aux étudiants de leurs secteurs.

Mme Vallée: Donc, comment évaluez-vous le régime québécois face aux autres régimes qui existent, bien, sur la scène fédérale?

Mme Stymest (Judith): Moi, je pense aux causes des frais de subsistance. On a du chemin à faire.

Mme Vallée: Est-ce qu'ils sont plus élevés dans les autres provinces.

Mme Stymest (Judith): Oui, oui.

Mme Vallée: Les frais de scolarité sont plus élevés, par contre?

Mme Stymest (Judith): Aussi, aussi. C'est ça, là. C'est pour ça que l'analyse est plus complexe. Mais je pense que, M. Vigneau, il y a un rapport, là, qui nous... ça nous met trentième, au trentième rang?

M. Vigneau (Paul): Effectivement. En tout cas, quand le comité a commencé ses travaux, en 2000, il y avait relativement peu d'études sur l'accessibilité financière aux études. Notamment, avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, ils se sont donné un programme de recherche. Il y a beaucoup d'études qui ont été faites.

Et là-dessus, là, je ne sais pas si je suis hors d'ordre, mais ce que, moi, je retiens puis sur une base relative non seulement avec les provinces canadiennes mais aussi avec les États américains... il y a, entre autres, une étude qui a été faite par des chercheurs canadiens et, bon, eux, ils ont fait une sorte de palmarès. Il faut faire attention. Il faut mettre beaucoup de nuances là-dedans parce qu'il faut en prendre et en laisser. Mais bref, sur les 50 États, 10 provinces, pour un étudiant qui est non résident, quand on tient compte de l'ensemble des coûts, qu'on tient compte du revenu médian qu'on a pris de provinces et des États et qu'on tient compte de l'ensemble des mesures d'aide, programmes et mesures fiscales qui interviennent après en général, alors là Québec est le trentième; premier au Canada, mais trentième. Donc, il y avait 29 États américains où le coût, ce que tu as à sortir de ta poche, ça va être moins. Mais évidemment, aux États-Unis, on n'a pris que les établissements publics. Les collèges de quatre ans, c'est des collèges d'État, et à peu près 80 % des étudiants américains sont de toute façon dans ces collèges-là.

Mais, moi, ce qui m'a frappé, en décortiquant les indicateurs qu'on a utilisés, moi, en tout cas c'est ma grande conclusion, c'est que, quand un étudiant réside chez ses parents — c'est là où ça coûte le moins cher, on le sait dans le fond, tout le monde — le Québec, c'est le meilleur endroit en Amérique du Nord. Autrement dit, les coûts directs que sont les droits de scolarité, chez ses autres frais, et le matériel scolaire, tout ça ensemble, le Québec est le premier ou deuxième, en tout cas dans le peloton de tête, là. Il y a la Louisiane qui était peut-être à quelques dollars près, de mémoire. Mais, quand on tient compte du fait qu'il faut aller vivre à l'extérieur du foyer familial, c'est là qu'on dégringole.

Statistiques concernant les étudiants vivant chez leurs parents

Mme Vallée: ...étudiants, en fait le pourcentage, qui vivent à l'extérieur du domicile familial?

M. Vigneau (Paul): La majorité sont encore chez leurs parents, mais évidemment la proportion est plus forte au premier cycle. Quand on arrive au deuxième, troisième cycles, bien là évidemment on s'en va dans des plus petits nombres, évidemment. Et, au Canada, c'est la même chose, la majorité des étudiants universitaires demeurent... Puis c'est la même chose évidemment, encore plus vraie au collégial. Puis la variable qui joue, c'est évidemment l'âge. Plus tu es âgé, plus ta probabilité de ne pas être dans le milieu familial est grande. Mais toujours est-il que, moi, en tout cas, c'est ça qui...

La Présidente (Mme Harel): La variable, ce n'est pas la région?

M. Vigneau (Paul): Bien, la région joue aussi, évidemment. Sauf qu'au Québec on est chanceux, on a un réseau scolaire qui est vraiment très étendu. Juste à penser au collégial, tout le déploiement qu'il y a des collèges, et finalement l'Université du Québec qui est quand même déployée en région. Ce n'est pas du tout le cas en Colombie-Britannique. Ce n'est pas du tout le cas dans bien des provinces canadiennes. Là-dessus, on est choyés. Mais toujours est-il que, quand tu as à vivre l'extérieur, c'est là qu'on se dit qu'il manque quelque chose dans les frais de subsistance. Puis le fait qu'on ne les a pas indexés huit fois dans les 12 dernières années, dans les 13 dernières années, bien ça joue. Il y a un manque à gagner. Puis déjà peut-être que l'évaluation du logement aussi, bon, le prix des logements, etc., a joué, a augmenté beaucoup. Donc, je m'arrête là-dessus.

Mme Stymest (Judith): Et aussi, le fait de la contribution parentale, il y a tellement d'écart entre les autres provinces et le Québec. Je pense que ça, c'est un facteur important aussi.

Coût de l'indexation des frais de subsistance des étudiants

Mme Vallée: Avez-vous chiffré le coût de l'indexation pour laquelle vous militez, l'indexation des frais de subsistance?

M. Vigneau (Paul): Bien, l'année dernière, à la commission parlementaire qui examinait les crédits de l'éducation, la ministre a dit que c'était, selon les calculs qu'elle avait fait faire, 71 millions, les huit années où il n'y avait pas eu d'indexation. Donc, ce serait un 71 millions récurrent qui devrait réapparaître. C'est un montant substantiel, ce qui pourrait effectivement permettre, là, maintenant de jouer sur des variables comme la contribution parentale mais rehausser les frais de subsistance notamment, effectivement.

La Présidente (Mme Harel): Il reste quelques minutes. Je ne sais pas qu'est-ce que vous en pensez;

dans la répartition du temps, j'ai pensé peut-être le faire ainsi: 40 minutes, 35 minutes. Attendez. C'est bien ça: 40, 35, 30. Mais, le 40, préférez-vous l'avoir tout d'un bloc ou qu'on revienne aux 20 minutes?

Une voix: On peut peut-être revenir.

La Présidente (Mme Harel): Ce serait peut-être préférable, hein? 20 minutes, 20 minutes, à ce moment-là, ça vous va?

Une voix: Oui.

La Présidente (Mme Harel): D'accord. Il vous reste quelques minutes dans le 20, là, si vous voulez l'utiliser.

Mme Vallée: Bien, en fait, on pourrait peut-être le reporter à l'autre bloc.

La Présidente (Mme Harel): Très bien. Alors, M. Desrochers, M. le député de Mirabel.

Frais d'hébergement des étudiants

M. Desrochers: Bonjour. Bienvenue. Donc, c'est un sujet passionnant, hein, je pense, qui évolue constamment, et les défis qu'on connaît depuis le rapport Parent sont, à chaque année, reportés. La société évoluant, c'est une priorité pour toute société qui veut vraiment élaborer là-dessus.

J'avais des questions d'introduction, mais je vais continuer, là, dans le vif du sujet parce que je trouve l'approche intéressante. Bon. Vous parlez du Québec où nos étudiants ici, au Québec, sont favorisés quand ils sont à la maison. On comprend le principe géographiquement, et tout ça. Vous avez probablement pensé à regarder aussi au niveau de l'hébergement qu'offrent nos universités, parce qu'on sait qu'à partir du moment où un élève, un enfant quitte la maison les frais augmentent, et c'est là que le Québec, que vous dites, on est vulnérables à ce niveau-là, par rapport aux autres, compte tenu des indicatifs de financement. Est-ce que l'hébergement offert par nos universités qui généralement offrent un coût... Bon. On parle des loyers, on parle beaucoup moins d'assurance. C'est quand même avantageux.

Est-ce qu'on est assez équipés au Québec? Est-ce qu'on a une offre de services de logement en milieu scolaire ou proche des milieux scolaires pour répondre à ce besoin-là, parce que ça peut pallier peut-être à des alternatives de financement? Honnêtement, je ne pourrais même pas vous...

Mme Stymest (Judith): Bien, je n'ai pas les coûts de toutes les résidences d'étudiants au Québec, mais je sais que chez nous les résidences d'étudiants sont extrêmement chères, et nous conseillons les étudiants de trouver des appartements plutôt et partager. Alors ça, c'est pour Montréal. Je ne pourrais pas parler pour Québec ou d'autres villes, là. Peut-être, c'est différent, là, dans les centres plus petits, mais je sais qu'à Montréal... Et je crois qu'à l'Université de Montréal c'est semblable, peut-être pas aussi terrible que chez nous.

M. Desrochers: On aurait tendance à penser le contraire un peu.

Mme Stymest (Judith): Oui. C'est ça.

M. Desrochers: Mais ce n'est pas la réalité montréalaise.

Mme Stymest (Judith): Non.

M. Desrochers: O.K. Intéressant.

Mme Stymest (Judith): Excusez-moi. Nous, nous avons juste 2 000 places aussi pour 30 000 étudiants. Alors, il n'y aurait pas assez de logements pour tous les étudiants qui veulent en avoir.

Fonctionnement du CCAFE

M. Desrochers: O.K. Je vais faire un parallèle. Je vais mettre juste de côté la question du financement quelques instants pour vous poser la question à vous, comme comité, comme organisme. À travers le travail et les défis que vous avez à faire, vous avez parlé tantôt que vous aviez, bon, les défis au niveau de la convergence des idées. Avec les groupes avec lesquels vous travaillez, vous avez parfois des délais très courts qui sont là pour émettre des avis. Est-ce qu'au niveau de la mécanique, des ressources qui vous sont offertes, au niveau des ressources humaines, des ressources matérielles, financières, est-ce que...

● (11 h 10) ●

On dira toujours — et pour nous c'est la même chose: On n'a jamais assez des ressources, mais est-ce que vous considérez que, dans l'élaboration de votre travail, vous avez présentement l'assise nécessaire aux orientations que vous voulez donner puis aux ressources que vous avez de besoin, finalement? Est-ce que vous êtes en équilibre un peu?

Mme Stymest (Judith): Le premier président, M. Côté, a déjà fait une recommandation que la présidente occupe un poste de demi-temps, alors qui n'est pas le cas, comme vous le savez, là. Tous les membres du comité, là, sont des... sauf M. Vigneau. Et je pense que je vais le laisser aller, parce que je sais qu'il travaille comme 20 heures par jour, des fois, là. Alors, je pense qu'il aurait quelque chose à apporter là-dessus, là.

M. Vigneau (Paul): Disons qu'on a des ressources modestes et on essaie de les maximiser. Puis jusqu'à maintenant on a été en tout cas en mesure de répondre aux demandes d'avis de la ministre.

C'est sûr, ça va devenir de plus en plus stratégique, tout ce qui est lié à l'accessibilité financière aux études, au cours des prochaines années. Ne serait-ce qu'avec la décroissance, il va falloir que, dans les universités notamment mais aussi dans les collèges, on s'organise si on veut juste maintenir un effectif constant pour accueillir davantage d'étudiants qui viennent des milieux sous-représentés actuellement, que ce soient les milieux à faibles revenus, que ce soient des milieux où les parents n'ont pas eu une scolarité très poussée. Et,

pour ce faire, ça va prendre un programme d'aide probablement encore meilleur pour répondre aux besoins de ces étudiants-là. Puis ça va être des défis aussi pour les établissements parce qu'ils vont avoir besoin peut-être d'encadrement pédagogique un peu plus.

Bon. Mais bref, pour en revenir, disons que le comité ne voulait pas soulever le fait qu'on a des ressources déficientes. C'est que pour l'instant on a été en mesure de répondre à la demande.

M. Desrochers: Au niveau des délais, parfois, ce que vous dites, c'est que vous êtes un petit peu...

M. Vigneau (Paul): C'est 30 jours si on veut faire un minimum de consultation, si on veut débattre. Là, on s'organise pour avoir trois réunions sur la question, là, des frais institutionnels obligatoires dans les universités, puis ça va dépasser 30 jours. C'est sûr qu'on ne pouvait pas faire trois réunions, écrire entre les réunions puis faire la version finale de l'avis, révision linguistique, tout ça. Ça va nous sortir un peu du cadre de 30 jours.

Aide financière aux études et taux de diplomation

M. Desrochers: O.K. J'aurais maintenant une question pour vous un petit peu plus générale.

On parle beaucoup de financement. Puis, on sait, au Québec, à partir du moment où le financement est adéquat pour nos étudiants, les taux de réussite sont là aussi. Donc, il y a des études récentes qui nous disent qu'il y a des indicateurs, au Québec, intéressants. Mais à quelle proportion évaluez-vous, sur la scène... Je ne parlerai pas juste de la scène québécoise. Mais, si on se compare aux autres provinces canadiennes, comment peut-on bien évaluer le financement qu'on fait au Québec, par rapport aux autres, ce qui se fait mathématiquement très bien, mais en lien avec les taux de réussite et les taux de diplomation? Parce qu'on sait qu'il y a des provinces canadiennes évidemment où les frais de scolarité sont plus élevés, que les taux de diplomation sont plus élevés. Comment arrivez-vous — généralement, bien, c'est du cas-par-cas — dans vos démarches, à avoir quand même une vision claire? Parce que, si on regarde région par région, à travers les provinces canadiennes, il y a des disparités à Toronto qui ne sont pas nécessairement les mêmes qu'à Mississauga. Puis on peut changer, puis ce n'est pas évident d'avoir un portrait clair. Mais vous devez tenir compte quand même des taux de diplomation aussi qui se fait peut-être un peu à l'extérieur du Québec, même si on sort un peu.

Vous arrivez comment à niveler tout ça?

Mme Stymest (Judith): Bien, une réponse que je voudrais vous faire, c'est que l'aide financière aux études a récemment fait une étude des taux de diplomation, la comparaison entre les bénéficiaires d'aide financière et les non-bénéficiaires, et ça démontrait qu'il y avait un taux très favorable chez les étudiants qui étaient bénéficiaires de l'aide financière. Alors, je n'ai pas vu d'étude ailleurs, là, pour faire une comparaison et

je ne suis pas sûre si c'est ça, le fond de votre question, là, mais je pense que, pour nous, là, c'est ça qui nous préoccupe, là, que ces bénéficiaires ont les moyens de réussir.

Financement des réseaux francophone et anglophone

M. Desrochers: Nous, on a tendance à regarder un peu, on essaie de regarder certains modèles, bon, nord-américains, des modèles européens.

On essaie de regarder aussi par rapport à des financements. Puis ce n'est pas des questions qui sont faciles à cibler. On essaie d'avoir des angles de travail là-dessus et de regarder, dans certaines régions, à travers le monde — bien, régions occidentales, on va s'entendre, quand même — que parfois les taux d'investissement des sociétés par rapport aux taux de diplomation... On essaie de regarder ce genre d'approche là, qu'est-ce qui nous permettrait d'avoir un système qui soit le plus efficace possible, qui répond, on s'entend, évidemment pour les gens défavorisés. C'est clair que les constats sont partout à travers le monde. Mais on arrive dans certaines régions à constater que des fois — question de culture aussi et de sensibilisation des parents, nécessairement — l'argent n'est pas nécessairement une condition sine qua non à la réussite.

Et c'est un incitatif majeur, c'est clair, tout le monde est d'accord là-dessus, mais on réalise parfois qu'il y a des questions au niveau culturel aussi qui se font, parents, communautés, etc. Et on essaie de regarder, au Québec, si on est aussi dans cette voie-là et on compare les réseaux anglophone et francophone. On sent la différence qui est là. On sent que le Québec a comblé parfois un retard qu'on avait... On ne peut pas le voir. Vous devez voir quand même des différences culturelles entre les réseaux francophone et anglophone aussi, de votre côté, au niveau des financements.

Est-ce que ça transcende des fois avec les groupes, avec les groupes avec lesquels vous travaillez, ou c'est pris de façon générale, dans un contexte?

Mme Stymest (Judith): Moi, entre les groupes anglophone puis francophone, je n'ai pas eu de... ce n'est pas ressorti, là, cet aspect-là. Mais vous soulevez un point très important, là, c'est que les obstacles à l'accès aux études, c'est beaucoup plus compliqué que l'argent, il y a plusieurs facteurs. Et, c'est sûr, la préparation pour les études supérieures, là, c'est un facteur important. On voit que les étudiants travaillent de plus en plus, alors le portrait de l'étudiant n'est pas ce que ça a déjà été, là, dans mon temps. Les gens qui travaillaient à temps partiel, ils ne faisaient pas beaucoup d'heures, et ce n'était pas un facteur important, tandis qu'aujourd'hui, là, c'est très répandu, le travail à temps partiel qui a un impact, là, sur la réussite et sur le focus, là, de la personne.

M. Vigneau (Paul): C'est effectivement une bonne question. Moi, je ne pense pas avoir vu d'étude qui fasse une corrélation entre le niveau de financement des établissements dans un pays, ou une province, ou un État donné et le taux de réussite.

Ce qu'on observe, par exemple, c'est que, quand on compare le Canada avec les États-Unis, j'ai vu une figure qui est assez révélatrice. On a mis le financement per capita pour l'ensemble de l'enseignement supérieur au Canada puis aux États-Unis en 1982. Ça fait que, là, on a mis l'indice 100. Et les données allaient jusqu'en 2002, de mémoire. Et la courbe américaine oscille un peu mais s'en va vers le haut. Et la courbe au Canada, incluant le Québec, mais il n'y avait pas de donnée québécoise spécifique, mais elle oscille autour de 100 puis elle a descendu, de telle sorte que, là, on a un écart comme ça. Bon. Évidemment, quand on regarde les données de l'OCDE, aux États-Unis, on a une proportion plus élevée de gens qui ont un diplôme universitaire qu'au Canada. Alors, est-ce qu'il faut faire un lien? Moi, je me méfie quand même, comme je suis peut-être prudent de nature. Mais ça, entre autres, c'est que c'était assez frappant: ça monte, ça descend, et on voit qu'il y a des écarts. Bon.

Par ailleurs, il y a une étude de Statistique Canada, une étude récente, qui essayait de trouver des facteurs qui bloquent ou qui favorisent l'accès à l'université. Puis, dans ce cas-là, à peu près à plus de 80 %, c'est des facteurs qui sont liés au dossier scolaire, au soutien parental, et la variable financière était enfin minime dans la balance, si on essayait de l'isoler, comme tel. Mais ce qu'on sait aussi, c'est que les résultats scolaires sont aussi meilleurs en règle générale et le soutien parental aussi, plus fort si on a un parent qui lui-même a une université forte.

Alors, il y a encore un lien avec les milieux sociaux d'origine. Puis, si on veut vraiment favoriser la réussite, il faut mettre le paquet, moi, je pense, au secondaire et notamment en ciblant dans les milieux à faibles revenus pour essayer de rehausser la diplomation du secondaire. C'est sûr que, si on n'a pas son diplôme d'études secondaires, c'est difficile d'espérer aller plus loin.

Accessibilité aux études supérieures

M. Desrochers: J'avoue que c'est des questions qui sont assez... je vais me recentrer un petit peu plus sur votre mandat. J'aimerais que vous me dressiez peut-être le tableau des dernières années, selon vous, au Québec, la question de l'accessibilité. On sait que, bon, les coûts augmentent pour tout le monde, il y a la question de coût de la vie, il y a le taux d'inflation. L'économie est en ligne de compte.

Si on regarde au cours des dernières années, peut-être la dernière décennie, somme toute est-ce qu'on parle qu'on s'en va dans la bonne direction avec l'accessibilité au Québec, si on se compare peut-être à ce qui peut se faire ailleurs en Ontario? Vous avez un portrait qui est beaucoup plus terre à terre que le mien là-dessus. J'aimerais savoir votre opinion à ce niveau-là.

● (11 h 20) ●

Mme Stymest (Judith): Moi, ça fait longtemps que je suis à l'aide financière, et, au début de ma carrière, le programme d'aide financière au Québec, c'était le meilleur, selon moi, sur tous les plans, et ça reste un très bon programme, et les principes et les concepts.

Je pense que ce qu'il y a de spécial dans le système québécois, c'est que c'est très adapté à l'individu. Alors ça, c'est intéressant, là. Mais, je pense, à travers les années, il y a un écart où ça devrait être là. On parle de l'indexation des paramètres. Je pense qu'on a reculé à cause de ça, mais on avait une très bonne base. Et, j'insiste là-dessus, je trouve que c'est très solide, c'est un programme qui est intéressant. Ça prendrait un petit peu plus d'argent là-dedans et probablement plus adapté à certaines nouvelles réalités. Moi, un domaine qui me préoccupe, là, c'est tout le domaine de formation professionnelle, les personnes qui ont été sur le marché du travail, qui n'avaient pas complété leur diplôme secondaire et qui reviennent pour essayer d'avoir une première formation qualifiante. Il y a vraiment un besoin de regarder ce domaine-là parce que c'est tellement important, il y a beaucoup de monde, là, qui est là-dedans. Et il faudrait une évaluation pour voir si le programme sert bien cette clientèle-là. On fait mention, là, parce que souvent les gens qui reviennent du marché du travail, ils avaient travaillé. Alors, il y a, dans le calcul, là, pour la première année, là, il y a des «assumptions» que ces gens-là ont épargné beaucoup d'argent, qui n'est pas le cas.

Alors là, ils arrivent puis ils ont un montant d'aide réduit. Ils auraient beaucoup plus dans la deuxième année parce que, n'étant pas sur le marché du travail les 12 mois auparavant... Mais c'est un cours de un an, alors ils n'ont jamais une aide adéquate, là. Alors, on a visité les écoles de formation professionnelle et on va sur place, là. Les gens, ils sont vraiment dédiés, là, les gens, ils veulent faire les programmes, et on sent qu'il y a beaucoup de stress, là, parce qu'ils ne sont pas adéquatement servis.

M. Desrochers: Est-ce qu'au niveau canadien c'est la même chose ou est-ce qu'ils sont un peu en avance?

Mme Stymest (Judith): Au niveau canadien, ils n'ont pas l'équivalent à ma connaissance, mais en fait on doit dire qu'au Québec c'est la seule province où le système est disponible, et les gens de ce programme-là sont éligibles pour l'aide financière. Ailleurs au Canada, il faut que ce soit au niveau collégial ou universitaire. Alors, c'est un avantage. Mais on n'a pas tout à fait assez bien servi les clientèles. Et c'est assez récent. C'est 1994 qu'on a commencé.

M. Desrochers: Le marché du travail, pour les prochaines années, obligera les travailleurs justement à se recycler aux cinq ans, aux six ans, aux sept ans. C'est très intéressant. Je reviendrai plus tard. Merci.

La Présidente (Mme Harel): Alors, la parole est maintenant à Mme la députée de Taillon.

Mme Malavoy: Oui. Bonjour. Bonjour, madame. Je veux dire votre nom comme il faut. C'est bien Stymest? C'est ça?

Une voix: Oui.

Endettement des étudiants

Mme Malavoy: «M. Vigneau», c'est plus facile. Merci d'être avec nous. Parce qu'effectivement c'est une question qui est importante et qui est aussi fort complexe parce que, pour ce que j'en sais, ça demande des considérations à la fois vraiment très financières, comptables, etc., mais ça repose aussi sur des valeurs de société, des choix de société et donc ça ouvre à des débats de société, ce que vous touchez, et ce n'est pas mineur, là. Donc, il faut être capables à la fois de se situer sur des principes fondamentaux puis en même temps de traduire la vertu, si on peut dire, ou les valeurs en chiffres et de façon un petit peu pragmatique.

J'aimerais peut-être dire également de façon introductive que je suis heureuse, moi, que la société québécoise ait fait le choix, depuis des années, de maintenir à un niveau moins élevé qu'ailleurs en Amérique le coût des études supérieures. Je pense que c'est un choix de société qu'on a fait, dont on avait besoin. Je pense que le Québec avait un tel rattrapage à faire qu'il en avait besoin, mais je pense que, compte tenu aussi de la dimension de l'État québécois, de sa population et des défis particuliers qu'on a à relever quand on est une petite société finalement en Amérique du Nord, il faut qu'on réitère ce choix-là. Et donc, dans les questions que vous posez, il faut trouver effectivement un certain nombre de solutions à des problèmes, mais pour moi il faut les trouver en conservant ces valeurs de base qui nous ont permis de nous développer.

Et donc, moi, je suis toujours très méfiante quand j'entends des gens dire: Bien, regardez comment ça se fait aux États-Unis, regardez ce que ça coûte ailleurs. Oui, je veux bien le regarder, mais je pense que nous avons droit à nos propres choix au Québec et je voulais réitérer ça en commençant.

Les questions qu'on aborde ensemble, elles sont fondamentales, mais aussi je veux parler de question d'accessibilité et d'endettement sous différents angles. Bon. Vous dites dans votre document, vers la fin — puis vous le dites assez crûment, ma foi, mais j'aimerais que vous m'en parliez un petit peu plus — qu'il y a une aversion pour l'endettement, dans certains milieux. Alors, la question qui va se poser après, c'est: Est-ce qu'on doit ouvrir à un endettement supérieur? Est-ce qu'on doit augmenter l'endettement possible? Est-ce qu'on doit dé plafonner puisqu'on a plafonné? Mais, avant que vous me disiez: Est-ce qu'on doit dé plafonner?, j'aimerais ça que vous m'expliquiez un peu plus ce que vous mettez derrière cette idée que nous avons dans certains milieux une certaine aversion pour l'endettement. J'aimerais vous entendre là-dessus.

Mme Stymest (Judith): Bien, encore là, je veux raconter l'expérience dans le bureau, sur le terrain. On constate que souvent les gens qui viennent des milieux socioéconomiques faibles, dont les parents peut-être ont eu des dettes, ont eu des problèmes financiers, ils sont très méfiants de prendre, de sortir des prêts étudiants. Et je pense qu'une des premières solutions — et je le fais souvent dans le bureau — c'est l'éducation qu'«il y a dette et il y a dette». Et j'explique souvent aux étudiants, là: Ce n'est pas une auto, là, que vous êtes en train... vous

n'êtes pas en train d'emprunter l'argent pour un bien qui va se dévaloriser, vous avez quelque chose que vous... c'est un investissement en vous, et ça va, dans les années à venir, être très payant pour vous.

Mais, ça étant dit, il faut aussi qu'ils soient très prudents. Et il y a l'extrême, il y a les gens qui sont prêts à emprunter n'importe quoi puis ils n'ont aucun concept du côté remboursement. Alors, il y a beaucoup d'éducation à faire aux deux extrêmes de l'échelle. Mais, moi, je dirais que ce n'est pas très répandu, l'aversion, du moins ce que j'ai vu. Mais il est là, et je pense que la première étape, c'est: éducation, c'est quoi, une dette raisonnable, qu'est-ce que ça veut dire, une dette de 20 000 \$, en termes de paiements, de repaiements, et, à ce moment-là, bien, c'est sûr, les connaissances, ou bien ça efface l'aversion ou la personne la garde, puis il fait un choix. Mais je pense que ce n'est pas super répandu, mais il y a une petite tranche de la société, là, qui sont effectivement, là... Et les parents souvent sont pareils. Ils ne veulent pas que les enfants empruntent. Ils ont le concept, là, qu'ils peuvent travailler à temps partiel et payer leurs études comme dans le... temps.

Mme Malavoy: Donc, l'idée que c'est un investissement, ce n'est pas forcément compris comme ça pour tout le monde. C'est ce que je comprends. M. Vigneau. Oui.

● (11 h 30) ●

M. Vigneau (Paul): Il y a un économiste qui a examiné différentes enquêtes qui touchent à l'endettement et il y a un phénomène de perception là-dedans qui est très important. Je m'explique.

On a réalisé que, dans les milieux à faibles revenus, en général on surestime le coût des études et on sous-évalue les bénéfices. Et parallèlement à ça le raisonnement qu'on fait est bien simple. C'est que, quand on évalue la variable endettement, les gens se disent: Est-ce que ça vaut le coût de mettre tant d'années, tant d'argent avant d'avoir éventuellement des gains? Et, quand on est dans un milieu où l'insécurité économique est dominante, de se projeter dans le temps pour dire que ça va être rentable après mes deux années de cégep, mes quatre années pour faire mon baccalauréat en éducation, alors là ça crée un frein. Tandis que, dans des milieux favorisés, le raisonnement est tout à fait différent. Si on a deux parents universitaires, ça va de soi que tu vas aller à l'université, même que le jeune va être obligé de se débattre s'il veut aller en formation professionnelle pour dire: Regarde, moi, c'est ça que j'aime, bon.

Alors, vous voyez, il y a un peu le... Donc, l'évaluation ne se fait pas de la même manière.

Mme Malavoy: Mais, si vous me permettez, j'ajouterais peut-être un phénomène qui est plus récent et qui tient au marché du travail. Moi, je circule beaucoup, là, depuis quelques mois, et, particulièrement dans les cégeps, il y a une difficulté de rétention d'étudiants parce que le marché du travail est trop sollicitant. Et ils vont même quasiment sortir — j'exagère à peine, là — des jeunes de leur classe pour leur dire: On t'offre une bonne job, et, d'ici peu de temps, tu auras ta voiture, tu pourras vivre avec ta blonde ou avec ton chum — pour les femmes. Et donc cette idée qu'investir

pour l'avenir déjà est peut-être moins présente dans certains milieux, mais en plus il y a un facteur accélérant, je crois, à cause de la situation économique et du manque de main-d'oeuvre actuel.

Mme Stymest (Judith): Tout à fait. Puis on ajoute à ça que l'étudiant, souvent il n'est pas sûr de qu'est-ce qu'il veut faire. Alors, les étudiants qui ont un plan, là, qui sont très «focused», ce n'est peut-être pas le problème, mais l'étudiant qui n'est pas sûr, c'est sûr que le marché du travail, ça va être plus attirant que rester aux études pour il ne sait pas quoi, des fois.

Mme Malavoy: Moi, en tout cas, je trouve que c'est une préoccupation pour un État. Parce qu'il y a un petit cercle vicieux là-dedans: on a besoin que des gens fassent des études supérieures pour avoir une main-d'oeuvre qualifiée, mais le marché de l'emploi est tel qu'on peut empêcher des gens de devenir qualifiés parce qu'on peut leur offrir des jobs rapidement et assez bien payés, dans plusieurs domaines.

M. Vigneau (Paul): Juste une petite parenthèse là-dessus. C'est un chercheur de Statistique Canada et c'est une étude, je pense, de 2006. Alors, il a regardé l'évolution du marché du travail de 2000 à 2004 au Canada. Il s'est aperçu que, chez les garçons, chez les hommes, ceux qui ont un secondaire ou moins, leur revenu a augmenté, pendant que, les diplômés universitaires hommes, il y avait un léger fléchissement. Alors, c'est la première fois qu'on observait un écart qui se rétrécit. Parce que globalement ça demeure vrai de dire que plus on va, bon... quelqu'un qui a une formation professionnelle, après ça collégiale-technique puis universitaire, globalement le revenu va être croissant. Mais là ça touche les garçons. Évidemment, le chercheur expliquait ça, entre autres, par le boom économique dans l'Ouest, ceux qui vont travailler en Alberta, dans les sables bitumineux, le boom de la construction à Vancouver, etc., mais le chercheur se disait: C'est des gens... Ça c'est un élément de conjoncture; la structure demeure la même. C'est des gens qui... À un moment donné, les Olympiques vont arriver, puis on va arrêter de construire à Vancouver. C'est souvent des gens qui viennent de plusieurs provinces canadiennes, qui vont retourner et qui vont devoir se former.

Donc, entre autres, pour la problématique des garçons, ça m'avait frappé, ça.

Recommandations sur la réussite aux études supérieures

Mme Malavoy: Oui, mais j'ai vu, je crois, ce dont vous parlez et, si on compare des jeunes diplômés au sortir de leurs études, leur premier emploi, avec des gens qui auront été sur le marché du travail plus vite... Mais en fait ce qu'il faut arriver à faire, c'est comparer non pas des jeunes diplômés, mais sur l'ensemble d'une carrière avec ce que permettent les promotions, l'avancement professionnel, etc.

Bon. Je suis toujours dans le domaine de l'accessibilité et là je voudrais faire référence — je le fais de mémoire parce que je ne l'ai pas sous la main — à une étude de la FEUQ qui est parue au début de l'hiver, je crois, et qui était assez préoccupante mais, me

semble-t-il, fort bien faite et qui comparait la persévérance aux études supérieures avec les revenus, les différentes sources de revenus des étudiants et des étudiantes. Je vais préciser un peu, et vous me direz si vous voyez de quoi je parle, là. Ce que j'ai retenu en gros, c'est que plus les étudiants et les étudiantes doivent avoir des sources de revenus à l'extérieur, on pourrait dire, de l'univers universitaire — alors, ça comprend évidemment les prêts et bourses, mais ça comprend aussi, mettons, des revenus d'emploi comme assistant de recherche, des choses comme ça, donc — plus ils doivent travailler à n'importe quoi pour gagner leur vie, moins ils terminent leurs études supérieures. Et j'ai à l'esprit, là, des tableaux, là, où il y avait vraiment une corrélation assez importante.

Or là, on parle de gens aux études supérieures donc qui ont déjà mis un premier cycle, qui font un deuxième ou un troisième cycle dont on peut penser que ça va être bon pour eux et pour la société, et là les revenus qu'ils arrivent à tirer — j'appelle ça l'univers universitaire, en tout cas proche de leurs champs d'intérêt — sont tellement insuffisants qu'ils vont faire des choses ailleurs et qu'en bonne proportion ils se mettent à décrocher.

Je voudrais vous entendre là-dessus, si vous percevez ça.

Mme Stymest (Judith): Excellent point. Et là je crois que nous devrions se comparer à ailleurs parce que, le financement des étudiants aux études supérieures, je pense qu'il y a des graves problèmes au Québec. Il y a des universités, comme... là, qui garantissent un financement extraordinaire à toutes les études au doctorat, et effectivement, là, on ne peut pas rejoindre ça. Et, on voit, même au premier cycle, là, les étudiants qui travaillent à l'extérieur, là, ils ont tendance à étirer leur date de diplomation.

Mais je suis convaincue, puis c'est sûr que Paul a toutes les études pour le dire, mais je suis convaincue qu'il y a un grave problème, là, que les étudiants, surtout au doctorat, là, ne finissent pas pour cause de manque d'argent. Et on le cite dans notre avis d'initiative, là, qu'il y a vraiment un besoin. Personnellement, je ne suis pas sûre que c'est exclusivement par aide financière aux études, je pense que les fondations de recherche, là, ont besoin de plus d'argent pour appuyer nos élèves.

Mme Malavoy: Mais est-ce que justement vous pouvez, dans vos recommandations à vous, aller jusque-là? Je comprends que vous êtes assignés à l'aide financière aux études, mais, pour les cycles supérieurs, c'est évident qu'une université qui va fournir une aide institutionnelle à des étudiants de deuxième ou troisième cycle va beaucoup aider à la persévérance et à augmenter le taux de diplomation. Est-ce que c'est des choses que vous pouvez...

Mme Stymest (Judith): On l'avait déjà fait.

Mme Malavoy: ...aller jusqu'à recommander?

Mme Stymest (Judith): Oui, on avait déjà fait des recommandations dans notre dernier avis d'initiative, là. On a plusieurs recommandations là-dessus.

Mme Malavoy: Bien, pourriez-vous me les rappeler ou me dire dans quels termes vous en avez parlé?

Mme Stymest (Judith): Oui.

M. Vigneau (Paul): Alors, effectivement, l'étude dont vous parlez, c'est une mise à jour d'une étude qui avait été faite il y a quelques années et dont les résultats sont concordants.

Alors, nous, on avait assez d'examiner la problématique particulière des étudiants aux cycles supérieurs dans l'avis d'initiative puis on se disait: Bon, les solutions ne viendront pas évidemment juste de l'aide financière, il faut prendre tout ce qu'on peut mettre pour soutenir les étudiants. Nous, on avait fait quelques propositions. C'est qu'il devrait y avoir un volet du programme Études-travail qui soit réservé aux étudiants de premier cycle pour leur donner un emploi relié à leur domaine d'études à l'université. Donc ça, c'est l'idée que, si les étudiants des cycles supérieurs — c'est aussi vrai au premier cycle — s'ils ont à travailler, il faut qu'ils travaillent sur le campus.

Mme Malavoy: Si vous me permettez, ça, c'est parce que c'est un modèle que je connais bien, venant de l'Université de Sherbrooke. C'est le régime coopératif à l'Université de Sherbrooke: quatre mois d'études, quatre mois de travail rémunéré. En tout cas, c'est un des modèles possibles.

M. Vigneau (Paul): Mais là, l'idée étant d'avoir un programme études-travail pour leur faire faire des tâches à l'université, ce n'est pas le même principe.

Mme Malavoy: ...université.

M. Vigneau (Paul): Donc, ils vont avoir un revenu qui va leur être garanti et relié à leur domaine d'études pour ne pas qu'il y ait dispersion, pour qu'ils puissent se concentrer sur leur domaine d'études. Ensuite de ça, ce qu'on avait dit, et très souvent on en a qui ne se rendent pas au bout. Alors là, donc, ce serait un financement pour qu'ils puissent participer à des colloques, par exemple, pour donner les grandes lignes de leurs travaux. Alors là, ce serait un incitatif pour les amener au bout du parcours.

● (11 h 40) ●

Mme Malavoy: Ça se retrouve où, ce dont vous me parlez?

M. Vigneau (Paul): Alors, c'est l'avis d'initiative. Je ne sais pas si on vous l'a transmis, là. Peut-être.

Mme Malavoy: Mais il s'appelle comment?

M. Vigneau (Paul): C'est *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*, c'est l'avis d'initiative qu'on a rendu public en 2004. Et donc vous avez dans votre document, à l'annexe I, un tableau qui résume les recommandations de cet avis-là. Alors, vous devriez normalement le recevoir.

Peut-être que, là, je vais vérifier, au conseil, si la boîte a été effectivement expédiée, mais normalement vous deviez avoir deux documents, dont cet avis-là.

Mme Malavoy: O.K. Mais, moi, j'apprécierais beaucoup de l'avoir parce que je trouve que c'est des recommandations précises. Puis ce que j'aime aussi, c'est que ça fait le lien entre votre mission à vous mais aussi d'autres secteurs où il faut prendre des décisions convergentes et complémentaires. Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Harel): Alors, on prend pour acquis que vous allez les transmettre au secrétariat de la commission et qu'on va les faire parvenir aux membres de la commission.

Mme Malavoy: J'en suis où dans mon temps, Mme la Présidente?

La Présidente (Mme Harel): J'en voudrais quelques minutes, moi-même. Est-ce que vous me permettez?

Mme Malavoy: Ah, bien sûr. Allez-y. Vous étiez à 17 minutes sur 20.

Contrats de recherche

La Présidente (Mme Harel): Dans une analyse qui a été préparée par le Service de recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, on nous indique le budget du comité et puis on nous indique qu'il y a eu pour 41 000 \$ de contrats de recherche. Et il m'intéressait de savoir sur quel aspect en particulier ces recherches avaient porté. C'était ma première question, la deuxième étant la suivante.

Vision globale sur l'accessibilité financière aux études

Dans votre plan stratégique 2006-2009, vous dites que vous souhaitez proposer une vision globale du système d'aide financière afin d'améliorer l'accessibilité financière à la réussite du projet d'études qualifiantes, cette vision globale, elle nous manque au Québec, cette vision globale qui nous permettrait d'avoir un plan d'ensemble de ce que finalement coûtent le régime épargnes-études, les déductions fiscales pour études, les bourses au mérite, le niveau des frais de scolarité. On ne parle toujours que de programmes de prêts et bourses, alors que ça ne nous permet pas d'avoir une vision d'ensemble à la fois de l'effort consenti et à qui il est consenti. Alors ça, je pense que ça pourrait être fort intéressant.

Puis toute la question aussi des moins nantis. Est-ce qu'il y a eu une évolution de l'accessibilité aux études supérieures, dépendamment des catégories de revenus? Ça, je ne sais pas si vous avez des informations sur cela, mais ça nous intéresserait aussi.

Contrats de recherche (suite)

M. Vigneau (Paul): Alors, pour ce qui est du contrat, quand on a fait l'avis sur les droits de scolarité l'année dernière... Alors, au comité, depuis 2000, on a souvent demandé des avis d'économistes où avec le temps il y a une collaboratrice régulière, à qui on fait appel. Alors là, ça a été précisément dans le cadre des travaux qu'on a menés sur la hausse des droits de scolarité au Québec.

Alors, ça a été des travaux qui ont été utilisés dans le cadre de la préparation de l'avis. Alors, on avait, entre autres, examiné certains trucs sur des droits de scolarité en fonction des programmes, bon, des droits variables. Alors, on a eu certains documents, disons, de travail. Ce n'était pas pour fins de publication, c'était plutôt pour nourrir la réflexion des membres du comité. Et donc on a une collaboratrice qui a participé à ces travaux-là et qui a aussi collaboré à la rédaction, là, de l'avis en question.

Pour ce qui est de la vision globale, je vais laisser, disons, Mme Stymest là-dessus.

Vision globale sur l'accessibilité financière aux études (suite)

Mme Stymest (Judith): Je trouve qu'un des problèmes, là, qui est en dessous de la vision globale, c'est qu'il y a vraiment un manque de données, de documents, de recherche au Québec. En fait, il n'y avait pas de recherche dans le domaine de l'accessibilité aux études au Canada, avant la fondation millénaire. Là, ils ont parti puis ils ont fait un excellent travail, mais ce n'est pas assez ciblé, là. Alors, il y a vraiment un besoin de la recherche sur les études. On n'a pas la même situation, on ne peut pas se comparer facilement.

Alors, c'est ça: quand on commence à faire un dossier, là, il manque des données parce qu'il y a une pénurie de recherche. Alors ça, c'est un élément important parce que, quand on bâtit une vision globale, là, ce serait le fun de s'asseoir sur les faits et sur les données concrètes.

La Présidente (Mme Harel): Est-ce que ça peut venir du ministère de l'Éducation, de la Direction de l'aide financière? Par exemple, si la commission parlementaire de l'éducation souhaitait consolider cette vision globale, elle s'adresse à vous, elle s'adresse au ministère?

Mme Stymest (Judith): Je veux dire, au...

M. Vigneau (Paul): Ce que, moi, je voulais préciser là-dessus, c'est que l'avis d'initiative dont on a parlé tout à l'heure et dont vous retrouvez le tableau des recommandations à l'annexe I, c'est l'effort le plus poussé que le comité a fait en termes de vision globale parce qu'on essayait de tenir compte de l'ensemble du système d'aide, on a regardé l'aspect réglementation des droits, on a regardé l'aspect des programmes d'aide et aussi on s'est questionnés sur le plan des mesures fiscales.

Alors, de là l'ensemble des recommandations. Et on l'avait regardé sous l'angle des obstacles à l'accessibilité, et c'est pour ça que, les recommandations, si vous observez le tableau, on se disait qu'il faut, entre autres, agir avant l'accès pour favoriser l'accès. On s'est dit aussi, quand on a regardé des études qui avaient été faites sur la réussite, que beaucoup de gens ont un début

de programme difficile. Donc, on se dit: Il faut avoir des recommandations aussi pour agir au début, en particulier pour les jeunes qui viennent des milieux à faibles revenus. De là un certain nombre de recommandations. Il y a aussi le fait qu'on perd des gens en cours de programme, et c'est là qu'on peut se poser une question des liens avec les frais de subsistance. Et aussi agir au seuil de la diplomation. C'est qu'on se rend compte qu'on en échappe aussi juste au moment où il leur manque quelques cours au collégial ou juste au moment où il leur manquerait le dernier coup de pouce pour terminer leur mémoire de maîtrise. Enfin, aussi on s'est dit: Il faut agir, si les études n'ont pas donné les résultats escomptés, donc aussi avoir des mesures de soutien pour ceux qui ont des difficultés de remboursement de la dette d'études.

Alors, vraiment c'est là-dedans qu'on a essayé de camper — c'est un premier essai — une vision, disons, large et généreuse de l'accessibilité financière aux études.

La Présidente (Mme Harel): Alors, nous poursuivons avec un député ministériel. Mme la députée de Gatineau.

Impact des recommandations du CCAFE

Mme Vallée: Oui. Alors, pour revenir un petit peu. Vos interventions sont très intéressantes lorsqu'il s'agit de toute la question de l'accessibilité aux études, mais on est également ici pour regarder les travaux de votre comité, pour regarder un petit peu, avoir un compte rendu de ce qui est fait au sein du comité, et tout ça, évidemment en tenant compte des différentes recommandations qui avaient été faites à l'époque.

Entre autres, certaines recommandations visaient carrément l'abolition du comité, suggéraient l'abolition. Je constate qu'entre décembre 2005 et septembre 2007 il n'y a eu aucune publication qui émanait de votre organisme et que, selon votre rapport annuel 2006-2007, on indique que l'organisme en tant que tel n'a eu aucun impact sur les décisions gouvernementales au cours de l'année. Je comprends qu'en décembre 2007 vous avez émis un avis à la ministre de l'Éducation. Aviez-vous fait un état ou un relevé, pour les années antérieures à 2006-2007, des recommandations qui émanent de votre comité et qui ont été retenues, au fil des ans, par les ministres de l'éducation? Avez-vous connaissance de projets de loi, de mesures gouvernementales qui ont été amendés suite aux avis de votre comité?

M. Vigneau (Paul): On essaie de faire un suivi de nos recommandations. Alors, si je résume, disons, une synthèse très synthétique, alors on a eu un certain impact auprès des ministres, quand les décisions avaient un impact financier très faible. Par exemple, on avait suggéré au ministre de ne pas, à l'époque, de ne pas hausser les droits d'admission au collégial. Alors, malgré la proposition qu'il y avait sur la table, le ministre n'avait pas haussé les droits d'admission au collégial.

● (11 h 50) ●

Ensuite de ça, dans un autre cas, on voulait faire une exception pour des étudiants en médecine qui auraient des bourses qui ne seraient pas comptées dans le calcul de l'aide. Alors, on avait à l'époque, je pense,

dit que c'était un précédent en tout cas qui pourrait avoir des suites, et finalement le ministre avait décidé de ne pas aller de l'avant avec ce projet-là. Par ailleurs, quand ça a été le temps d'avoir les compressions de 103 millions, mais, évidemment, nous, on avait suggéré au ministre de ne pas aller dans cette voie-là, et évidemment vous pouvez vous imaginer que l'enjeu était gros et que, bon, on n'a pas suivi les recommandations du ministre.

Par ailleurs, ce qu'on se dit, c'est qu'on sème des petites graines avec nos avis. On revient souvent notamment sur la recommandation d'indexer chaque année les paramètres du Programme de prêts et bourses. Après quatre années de non-indexation, l'année dernière, il y a eu une indexation. Là, cette année, on n'a pas eu de demande relativement à l'indexation. Je ne sais pas ce qui va arriver. Peut-être on va le voir aujourd'hui. Mais donc, vous voyez, il y a eu des cas où effectivement, tout de suite... Mais ce qu'on se dit, c'est que l'essentiel de notre travail, ça va avoir une portée davantage à moyen et long terme.

Mme Vallée: Justement, pour venir clore le bec à vos détracteurs, est-ce que vous avez pensé, suite au dépôt du rapport, en 2005, établir justement une liste des rapports ou faire un suivi des recommandations qui avaient été retenues dans chacun de vos rapports, dans chacun des rapports que vous avez déposés justement pour indiquer l'importance ou peut-être, sans que les recommandations nécessairement aient un impact immédiat, faire un suivi de l'ensemble des recommandations que vous avez faites qui, au fil des ans, ont cheminé et ont trouvé l'oreille du gouvernement?

Mme Stymest (Judith): Je pense qu'on n'a pas donné une attention à ça précisément, mais l'idée de faire une évaluation périodique du système d'aide financière, c'est un peu ça, là, pour aller chercher les... Par des indicateurs, là, je pense que ça va rejoindre, là, les anciennes recommandations, là, que, si on fait une mise à jour de notre programme, là, ça va aller chercher ces choses-là. Mais nous n'avons pas essayé de faire la suite. Ce serait peut-être intéressant de le faire. Dans certaines demandes d'avis, là, la ministre cite ce qu'on a déjà fait comme recommandations. Alors, on a le sentiment, là, que, même si on n'a pas, deux mois plus tard, l'action sur nos recommandations, on a le sentiment qu'ils comprennent la portée de nos recommandations, et ce n'est pas perdu.

Avis concernant la hausse des droits de scolarité

Mme Vallée: ...vous avez produit un avis, en août dernier, relativement à la hausse des droits de scolarité. Dans cet avis-là, est-ce qu'il y a des éléments qui ont été repris par la ministre depuis le dépôt, à votre connaissance?

M. Vigneau (Paul): On avait, entre autres, recommandé que l'allocation spéciale sous forme de prêt, qu'on puisse examiner qu'elle soit finalement transformée en aide non remboursable. Bon. Évidemment, l'idée a été mise sur la table et, évidemment, au moment où on se parle, elle n'a pas été retenue.

Par ailleurs, on rappelait dans cet avis-là que pour le comité, quand on se place du point de vue de l'étudiant, quand on regarde les droits de scolarité et les frais institutionnels qu'il paie dans les établissements universitaires, pour lui c'est une seule facture puis c'est un tout. Et on avait déjà dit dans l'avis d'initiative qu'il fallait éviter des hausses soudaines et importantes de la facture étudiante, et la ministre, dans sa demande d'avis qu'elle nous a fait récemment, s'appuie sur ce que le comité avait dit là-dessus. Et en même temps ce que je voulais dire, c'est que le mécanisme de suivi qu'on a prévu... Puis, si vous regardez à l'annexe II, à la dernière ligne, sur l'influence du comité, on suit dans le fond ce qu'on appelle l'intérêt et l'impact des recommandations. L'intérêt, on mesure ça par le nombre d'avis qui sont téléchargés sur le site du conseil. Et tous nos avis, toutes nos publications sont, comme celles du conseil, sur le site du conseil, et donc on peut voir qu'il y a un certain intérêt. Et en même temps on fait état éventuellement de l'impact de ces recommandations-là auprès des décideurs.

Ce qui se passe, c'est que c'est aussi... Ce n'est pas si simple que ça. Dans certains cas, comme je vous disais, on sème des petites graines. Il y a des idées aussi qui peuvent être récupérées par d'autres groupes qui deviennent porteurs, et ils vont prendre l'idée, et ils vont la mettre avec leurs couleurs. Par exemple, des associations étudiantes vont prendre des idées qui viennent du comité et vont les traduire dans leurs objectifs, éventuellement.

Mme Stymest (Judith): ...je pense que, notre rôle, on le voit, là, comme un rôle de conseil à la ministre. Alors, on fait notre possible de la conseiller aussi bien que possible, mais la décision sur les orientations gouvernementales, là, c'est certainement une décision politique.

Motifs expliquant la diminution du nombre d'avis

Mme Vallée: Est-ce que vous avez une idée ou qu'est-ce qui pourrait expliquer la diminution du nombre d'avis puis de publications, là, au cours des dernières années, au cours des années 2006-2007? Qu'est-ce qui a fait qu'il y a eu moins de...

M. Vigneau (Paul): ...peut-être donner une explication. Ça se retrouve à l'annexe III. Alors, le comité, les gens qui sont nommés le sont pour la plupart en fonction de critères très précis: on est étudiant au préuniversitaire, collégial, et, dès qu'un étudiant cesse d'être étudiant préuniversitaire, collégial, il perd son statut de membre, ce qui fait qu'on a un roulement assez important.

C'est la même chose pour tous les postes d'étudiant puis c'est la même chose pour les postes d'administrateur d'établissement: si un administrateur... Ça nous est déjà arrivé. Quelqu'un a été nommé, il était administrateur au collégial; le mois suivant, il est allé travailler toujours comme administrateur mais à l'université. Il a perdu évidemment sa qualité de membre. Ce qui est arrivé au cours de ces années-là, c'est qu'on a eu plusieurs départs. À un moment donné, moi, je faisais

le tableau de ça. On avait quatre membres en règle, quatre membres qui étaient en attente d'un éventuel renouvellement, puis un paquet de chaises vides, et finalement ça a été très long avant qu'il y ait des nominations, si bien qu'il n'y avait plus d'étudiant à un moment donné. Une des particularités de notre comité, c'est, disons, l'importance de la représentation étudiante. Bon. Alors là, on doit dire qu'on a eu des nominations qui ont été faites. Et maintenant c'est une des particularités.

Pour que le système marche, il faut que, quand un membre perd son statut, on le remplace le plus rapidement possible, ce qui n'a pas toujours été le cas. Mais là je dois le dire, que les nominations, ça va rondement, maintenant.

Fonctionnement du CCAFE (suite)

Mme Vallée: Croyez-vous qu'il devrait y avoir une autre façon de faire ou une autre façon de composer le comité pour éviter des situations, tel que vous l'avez mentionné?

M. Vigneau (Paul): On s'est interrogés là-dessus. Disons que, pour ce qui est des postes étudiants, est-ce que ce serait intéressant dans la loi qu'on dise, même si l'étudiant a perdu son statut, qu'il puisse rester membre jusqu'à temps qu'il soit remplacé? Parce que, là, il perd son statut. C'est fini, il n'a plus sa qualité de membre. Alors ça, ça pourrait être une voie.

Mais par ailleurs, à l'expérience, quand nos étudiants terminent puis qu'ils s'en vont sur le marché du travail, bien c'est difficile d'avoir une lettre de démission. Alors, je ne sais pas s'ils viendraient. Je les comprends. Puis, pour les associations étudiantes, ils veulent vraiment des étudiants qui soient représentatifs, donc qui soient encore aux études. Puis ça aussi, ça se comprend. Alors là, on s'est dit: Est-ce qu'on fait une recommandation? Mais c'est ça. Peut-être que, pour au moins les six premiers... En tout cas, c'est ça.

Mme Vallée: J'imagine que les étudiants qui sont recommandés par les associations étudiantes ne sont pas nécessairement des étudiants qui viennent tout juste d'entrer.

M. Vigneau (Paul): Ils sont connus. Puis très souvent, comme au collégial, préuniversitaire...

Mme Vallée: Ils sont en fin de mandat.

M. Vigneau (Paul): ...avant d'être connu, tu es rendu en deuxième année. Puis, si ça prend six mois... C'est déjà arrivé. Quelqu'un a été nommé puis il n'était plus étudiant. Mais là ça n'a pas... Mais en tout cas tout ça pour vous dire que maintenant les nominations se font avec diligence.

Mme Vallée: D'accord. Est-ce que vous rencontrez d'autres défis de type administratif, de type financier peut-être qui rendent un petit peu difficile l'atteinte de vos objectifs puis la réalisation de votre mandat?

M. Vigneau (Paul): En tout cas, la recommandation de M. Côté, le président sortant, qui reprenait l'idée quand... Au conseil, il y avait un comité catholique, un comité protestant qui étaient les deux présidés par une personne qui était déchargée à demi-temps. Puis il y avait un peu la même structure avec un secrétaire coordonnateur. Mais le fait que la personne qui occupait la présidence était là à demi-temps, bien c'est sûr que ça crée une dynamique différente.

● (12 heures) ●

Évidemment, moi, je suis au conseil. Bien, enfin, c'est ça. Je travaille en collaboration avec la présidente, mais la présidente est bénévole, comme tous les membres, d'ailleurs. Alors, c'est sûr que c'est une idée qui mériterait peut-être d'être examinée aussi.

Mme Vallée: Avez-vous par le passé soumis certaines recommandations ou émis certains commentaires à l'effet de la réorganisation de votre structure, parce que vous avez été créés il y a quand même de ça un certain nombre d'années. Et puis, avec l'expérience, on réalise, on doit s'adapter, on évolue. De quelle façon transmettez-vous vos besoins aux principaux intéressés?

M. Vigneau (Paul): Quand on a fait la dernière révision de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, entre autres, le comité avait fait au moins une représentation, puis on avait soumis quelques autres idées mais qui en tout cas ne se sont pas traduites dans la loi. Mais on avait recommandé que le fonctionnaire qui vient du ministère n'ait plus droit de vote, parce qu'à l'origine on avait nommé un fonctionnaire qui avait toutes les qualités de membre, sauf que la loi précisait qu'il ne pouvait pas être président, occuper le poste de président. Alors ça, ça a été modifié. Puis ça, un peu à l'image de ce que le conseil fait, le sous-ministre siège d'office mais sans droit de vote.

Alors ça, ça a été fait lorsqu'on a ouvert la loi la dernière fois. Et peut-être qu'à la prochaine occasion, comme l'idée d'avoir quelqu'un à la présidence à demi-temps, ça pourrait être une idée qui soit soumise.

Mme Vallée: Est-ce que le défi aussi au niveau du nombre d'avis, du nombre de rapports, est-ce qu'il est relié à un manque de personnel ou un manque de ressources humaines? Parce que c'est une question, lorsqu'on regarde les documents, c'est une question qui peut se présenter.

Mme Stymest (Judith): Non, ça a été vraiment le manque de membres, parce qu'on prend assez le temps, là, quant à choisir notre thème d'avis d'initiative et on avait passé plusieurs réunions à discuter de tout ça. Mais on a constaté qu'il n'y avait pas d'étudiant ou presque pas. Alors, on était vraiment mal à l'aise de choisir un thème sur lequel on était pour travailler pendant un an ou 18 mois, sans avoir l'avis ou l'input des étudiants. Alors, je pense que c'est ça, l'explication principale de ça, et le fait qu'on n'a pas eu de demande d'avis non plus.

Pour ce qui concerne la présidente, moi, là, éventuellement, là, je vais en tout cas aller me reposer.

Et, je crois, avec le marché du travail, aujourd'hui, là, je vois, dans tous les établissements, les gens, ils courent, là, tu sais, les BlackBerry, là, 24 heures par jour. Alors, je me sens vraiment mal à l'aise des fois, quand je vois que Paul, il fait tellement de travail et je ne l'appuie pas assez parce que j'ai d'autres préoccupations. Alors, je pense effectivement, là, quand je vais quitter, là, que quelqu'un d'autre, là, devrait être libéré à demi-temps, là, pour se consacrer parce que c'est tellement important, là. Je pense qu'il y a plein de choses à faire avec ce comité-là. On a accès à toute la population, à divers champs d'études. C'est vraiment une belle diversité. Et nous devrions continuer à profiter à avoir une vue d'ensemble, là. Et vraiment il y a un potentiel, là, qui pourrait être exploité davantage.

La Présidente (Mme Harel): D'autres interventions? M. le député de Mont-Royal.

Mesures visant à bonifier les programmes d'aide financière aux études

M. Arcand: Je reprenais un peu ce que la députée de Taillon disait tout à l'heure, que c'était quelque chose quand même de complexe. Et, entre autres, là, pour tenir compte justement des droits de scolarité, vous savez qu'il y a un programme qui existe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui s'appelle Réussir, et puis c'est un montant de 31,2 millions pour justement augmenter les montants relatifs au matériel scolaire, ces choses-là. Ces mesures d'amélioration, qu'est-ce que vous en pensez, entre autres? Et il y a eu quand même des ajustements qui ont été apportés à l'aide financière jusqu'ici, qui ont été annoncées par la ministre au cours des derniers temps.

Mme Stymest (Judith): Vous faites référence aux améliorations au système d'aide financière qui étaient annoncées en même temps que la hausse des frais de scolarité?

M. Arcand: C'est ça, oui.

Mme Stymest (Judith): Alors, il y avait là-dedans, là... c'est un ajustement, là, pour les frais de subsistance qu'on a applaudi. Il y avait un petit montant, je crois, pour l'informatique, là. Je pense que c'est des petits pas dans la bonne direction. C'est sûr, on veut toujours plus.

M. Arcand: ...réponse très diplomatique, ça.

Mme Stymest (Judith): Bien!

M. Vigneau (Paul): Pour ce qui est de l'autre volet, dans nos travaux sur l'accessibilité financière à l'éducation tout au long de la vie, bien on va tenir compte finalement de l'ensemble des ressources qui peuvent aider des étudiants qui retournent dans le système scolaire et là on va regarder ça de plus près.

M. Arcand: Ça, c'est que, l'argent, il y a des régimes d'épargne-études, il y a le programme, là, il y a

l'entente qu'on a eue avec la fondation canadienne des bourses du millénaire, je veux dire, il y a beaucoup de choses. C'est pour ça qu'effectivement ce serait, je pense, important, à un moment donné, d'avoir un tableau qui pourrait nous définir de façon plus spécifique, là, l'état complet et total.

Mme Stymest (Judith): Et aussi, là, quand vous parlez des mesures fiscales, là, ce serait intéressant de voir l'efficacité de ces mesures-là aussi parce que je ne suis pas sûre qu'un parent qui a une déduction, là, l'étudiant aux études, là, que c'est évident que ce montant-là va à l'étudiant. Alors, je pense que, comme comité, on aimerait beaucoup mieux avoir les programmes qui donnent l'aide directement à l'étudiant plutôt que de passer par, tu sais, les taxes de l'année d'avant, et tout ça, là. C'est un peu complexe. Puis je pense, à travers le Canada, je pense que les mesures fiscales ne sont pas perçues par les gens, ni les étudiants, ni les gens qui travaillent dans mon milieu comme le meilleur outil pour aider les étudiants.

La Présidente (Mme Harel): Ça va, M. le député? Alors, M. le député de Mirabel?

M. Desrochers: Oui.

La Présidente (Mme Harel): Oui.

Plan de communication du CCAFE

M. Desrochers: Merci. Vous aviez tantôt un point très intéressant de la perception ici, au Québec, parfois entre, bon, l'aide financière et étudiant, finalement. Est-ce un investissement ou, au niveau de la perception, est-ce au contraire un fardeau? Ou quels sont les gains à faire?

Une de vos recommandations était d'arriver, au niveau de la ministre de l'Éducation, avec un plan de communication pour valoriser tout ça. Des choses se sont faites par le passé, et, on sait — je peux me rappeler des images des années quatre-vingt, et tout ça — ça se fait un peu de façon sporadique, mais j'aimerais savoir, de votre côté à vous, de quelle façon vous êtes arrivés à un consensus avec votre équipe, avec votre groupe et ce qui s'est dessiné peut-être, ce qui vous a amenés à élaborer cette proposition-là, cette recommandation-là, moi, je pense, qui est très justifiée parce qu'au Québec je pense qu'on y a un rattrapage à faire, et il y a une partie de communication qu'on doit faire, malheureusement. Là, je pense qu'on ne devrait pas avoir à faire ça, mais, dans le contexte actuel, je pense que vous avez absolument raison.

Donc, comment vous voyez, vous, un plan de communication?

Mme Stymest (Judith): Pour la première partie, là, le consensus, je pense qu'on s'est fiés beaucoup sur une des études que la fondation millénaire a faites, là, qui a donné comme résultat que c'est vers la septième année que les étudiants décident s'ils vont aller à l'université ou pas. C'est très, très tôt dans le processus de développement d'un jeune. Alors, je pense, c'était un facteur, là, qui, comme je dis, finalement un morceau de recherche,

là, qui était intéressant, et c'est sûr que ça va avec nos notions, là, de qu'est-ce qui se passe dans la société, là, que les gens, là, ce n'est pas en 10e ou vers une année avant d'aller au cégep, là, qu'on se réchappe, là, puis on a des belles notes, puis on se dirige, là. C'est beaucoup, beaucoup avant ça. Alors, pour le consensus, c'est sûr que c'est là où on s'est ralliés.

● (12 h 10) ●

M. Vigneau (Paul): Une des préoccupations qu'on avait, ce serait que l'information soit ciblée dans les milieux à faibles revenus parce que l'aide financière, c'est d'abord pour les gens à faibles revenus. Et — comment dire? — il doit y avoir un effort gouvernemental, mais il faut que ce soit plus large.

Il y a beaucoup d'expériences comme aux États-Unis où c'est des établissements qui font des liens, des universités qui font des liens avec des écoles, disons, secondaires dans des milieux défavorisés mais avec le souci d'amener des diplômés qui viennent de ces milieux-là rencontrer les jeunes puis dire: Oui, c'est vrai, c'est possible d'aller à l'université, c'est possible de réussir, j'en suis un exemple. Et en même temps, souvent, on va, l'été, par exemple, amener des groupes d'étudiants aller visiter le campus pour voir c'est quoi. Et ça, c'est toutes sortes de petits moyens mais qui, je pense, mis ensemble, pourraient aider.

Puis il faut démystifier aussi certaines questions. Oui, il y a de l'aide financière, oui, il y a une certaine dette, mais, oui, ça se paie, et, oui, en règle générale c'est rentable d'étudier.

M. Desrochers: Est-ce qu'il y avait peut-être des médias qui avaient été ciblés aussi dans vos actions? Je comprends très bien l'arrimage qui se fait avec des... Puis c'est une excellente idée. Mais est-ce qu'il y a certains médias? Ou par le biais de sites Internet? Ou est-ce que vous avez poussé la réflexion à ce niveau-là? Ou c'est simplement de façon...

M. Vigneau (Paul): On n'est pas allés plus loin, mais effectivement on avait, entre autres, pris l'exemple — je ne me souviens pas du nom du projet, c'est à l'Université de Montréal — avec certaines écoles secondaires dans la région de Montréal. Et il y a, entre autres, l'outil Internet qui est utilisé. On amène des étudiants à l'université. Puis ça fonctionne tellement, là, qu'ils ne répondent pas à la demande. Alors, ils ont mis le doigt sur quelque chose qui est un déclencheur, je pense, très intéressant.

Mme Stymest (Judith): Mais, en plus d'avoir des renseignements, ce serait intéressant que les jeunes de familles de faibles revenus ont quelque chose de plus concret que «vous allez être éligibles pour de l'aide». Maintenant, il se développe. Et, aux États-Unis, ça fait longtemps, ils ont leur fameuse Pell Grant, là, que, toute leur vie, ils savent, là, si les parents gagnent en bas de x mille dollars, ils ont le droit à x mille dollars de bourses. Ça, c'est fort, là, quand c'est: minimum, j'ai ça, là, plutôt d'attendre et dire: Il y a un programme qui va vous aider, et c'est pour les gens dans le besoin. Mais c'est comme: Ça me donne quoi, ça me donne combien? D'avoir un montant très tôt, là, une idée de, bien, minimum, je peux avoir accès à ça,

ce montant-là, puis ensuite peut-être des prêts, je pense que c'est une approche intéressante à aider, encourager les jeunes.

M. Desrochers: Surtout au moment où le décrochage se fait sentir dans l'ombre des préadolescents. Est-ce que vos recommandations pour les plans de communication, c'est clair, ça cible très bien aussi le niveau secondaire? Est-ce qu'on en parle au niveau collégial? Est-ce qu'il y a un besoin à faire là-dessus ou, rendus au niveau collégial, vous jugez que l'information disponible aux jeunes, la maturité des jeunes leur permet, c'est vraiment plutôt centré sur...

Mme Stymest (Judith): Bien, c'est parce qu'au collégial il y a des services d'aide financière, là, qui sont là pour faire la promotion des programmes d'aide, tandis qu'avant, là, on voit qu'il y a un conseiller pédagogique, là, qui connaît ça, ce programme-là. Parce qu'à un moment donné je sais que l'aide financière aux études faisait des tournées dans les villes, là, mais est-ce que c'est efficace? C'est sûr, c'est efficace, mais est-ce qu'il y a d'autres moyens de mieux réussir à communiquer?

M. Desrochers: Parce qu'il y a toujours quand même certains étudiants qui sont proches des paramètres, et parfois ils manquent peut-être juste un peu d'information. Mais évidemment les besoins ne sont pas les mêmes qu'au niveau secondaire là-dessus. Mon collègue aurait peut-être des questions pour vous.

La Présidente (Mme Harel): Le député de Nicolet-Yamaska.

M. Dorion: Merci, Mme la Présidente. Alors, M. Vigneau, bonjour. Et je ne voudrais pas me tromper dans la prononciation, alors c'est Stymest?

Une voix: ...

Aide financière aux études et régimes d'épargne-études

M. Dorion: Stymest. O.K. J'aimerais qu'on revienne un peu sur les principes des composantes d'aide financière. Est-ce que j'ai bien compris tantôt que ce que je fais présentement, en prenant un régime d'épargne-études, ne serait peut-être pas nécessairement la meilleure façon?

Mme Stymest (Judith): Je ne dis pas ça. Tout parent qui met de l'argent à côté...

M. Dorion: Non, je sais. Non, mais c'est parce que ça m'amène à la réflexion de dire que ce que je suis en train de faire présentement pour préparer les études de mes enfants... ne seront qu'à 18 ans et que présentement ce montant-là pourrait... je ne sais pas si... Quand je vous dis: Si, vous, de votre côté, vous vous êtes penchés sur cette situation, parce que c'est un 20 %... Tu sais, exemple, bon, ce que, moi, je prends, je veux dire, il y a la part du gouvernement qui amène un 20 %, mais

c'est un 20 % qui dort théoriquement, présentement, qui va dormir. Moi, je veux dire, mes filles ont trois ans, cinq ans puis 12 ans. C'est de l'argent qui théoriquement ne va pas à un investissement pour améliorer le service, pourrait servir à améliorer le service de l'éducation ou du moins du financement, c'est de l'argent qui dort, là.

Je donne un exemple parce que c'est à la lueur de ce que vous dites. On dit: Manque de financement. En tout cas, du moins, on parlait tantôt d'hébergement, et j'étais content de vous entendre le confirmer parce que, moi aussi, j'avais trouvé ça un peu aberrant. Puis, je veux dire, moi, je viens du comté Nicolet-Yamaska, donc l'université la plus proche est celle de Trois-Rivières. Et, quand j'ai su les frais que ça coûte aux étudiants de se faire héberger sur le campus, j'ai dit: Coudon, est-ce que le fait de charger aussi cher, bien c'est devenu un moyen pour les universités de se financer ou du moins de combler le manque de financement?

Puis, je me dis, bon, bien quel est l'apport et la responsabilités des universités dans le rôle, entre autres, de l'enseignement qui se donne et des services qui sont dispensés?

Mme Stymest (Judith): Bien, vous avez deux questions, minimum, là-dedans.

Et je ne voulais pas faire un bilan négatif du programme d'épargne. Ce n'est pas celui-là. Je ne faisais pas référence à celui-là. Il y a d'autres options, là, pour, mettons, là, les frais de scolarité payés par les étudiants, dont les parents peuvent les déduire, il y a d'autres crédits d'impôt, là. Ce n'est pas nécessairement celui-là. Moi, la seule critique que j'ai entendue de ce programme-là, c'est plutôt que, les gens qui ont vraiment besoin d'aide, les parents ne sont pas capables de contribuer. Alors, ça n'aiderait pas nécessairement les gens, les enfants de familles de faibles revenus.

Et, la deuxième partie, je trouve, très intéressante pour les universités et leur rôle en accessibilité aux études... moi, j'en suis une qui croit vraiment que l'établissement a un rôle important à aider les élèves qui sont là, leurs élèves et d'assurer qu'ils ont les moyens de se payer les études et de réussir sans être obligés de travailler, là, à des heures épouvantables. Alors, je suis convaincue que l'université a un rôle très important. Et à l'avenir, avec la baisse de population, il va y avoir plus de compétition entre les universités, et je suis convaincue que l'appui que les universités peuvent donner à des gens dans le besoin, ça va être extrêmement important. Et j'irais même jusqu'à dire que j'aimerais voir le jour où les universités trouvent que c'est plus important d'aider les étudiants dans le besoin que de donner des prix pour le mérite à des étudiants qui n'ont pas nécessairement besoin d'aide financière.

Frais d'hébergement des étudiants (suite)

M. Dorion: Moi, le questionnement auquel j'avais par rapport à ça, et du moins l'hébergement qui s'offre sur les campus, je me dis: Si l'université charge des montants aussi élevés — et j'imagine qu'ils ne sont pas déficitaires, là, j'imagine qu'ils arrivent amplement à couvrir leurs frais d'entretien et de frais fixes sur les immeubles de campus — alors la différence des bénéfices nets est quand

même relativement très élevé. Est-ce que c'est devenu une mécanique pour les universités de se financer?

Mme Stymest (Judith): Ça, je ne le sais pas. C'est assez complexe, là, et, je dois dire, je ne suis pas une experte.

M. Dorion: O.K., mais la question pourrait se porter. Parce que tantôt, à la lueur de ce que vous mentionniez, vous me disiez que des fois l'écart était entre 1 500 \$ et 2 000 \$. Bien, c'est toute la différence. Si dans ton hébergement ça te coûte 50 \$, 75 \$ ou 100 \$ de moins par mois, bien vous venez de récupérer en tout cas... du moins l'élève, l'étudiant récupère et sauve ce qui souvent va l'étouffer, là, durant une année, là.

Mme Stymest (Judith): C'est vrai.

M. Dorion: Et est-ce que vous, comme comité, avez cette possibilité-là de pouvoir suggérer, parce qu'il y aurait quand même un mandat de conseil?

● (12 h 20) ●

Mme Stymest (Judith): Bien, on a fait des suggestions, recommandations à plusieurs reprises, là, pour encourager les universités à aider les étudiants dans le besoin. On n'est pas allés dans la mécanique, là, comme vous dites, là, pour les coûts de résidence, et tout, mais c'est sûr que nous avons fait plusieurs recommandations dans cette ligne, là, qui encouragent les établissements d'appuyer les élèves.

M. Dorion: ...que la conclusion, à la lueur de ça, bien, je me dis, est-ce que les universités ont outrepassé leur mandat d'éducation? Tu sais, je veux dire, la location, ça me semble plus de la business que le mandat d'éducation. Tu sais, on cherche des solutions. On se rabat souvent sur le gouvernement, mais souvent, à la source et à la base, les solutions, des fois sont là sans nécessairement se donner la chance de pouvoir les voir et les exploiter.

Mme Stymest (Judith): Je sûre que nos recteurs pourraient donner une réponse complète à ça.

La Présidente (Mme Harel): Alors, merci. C'est terminé. Et nous allons donc compléter les cinq prochaines minutes avec Mme la députée de Taillon.

Mme Malavoy: Cinq, vous dites?

La Présidente (Mme Harel): Oui.

Composition du conseil d'administration

Mme Malavoy: Ah, il semble qu'on a grignoté des minutes, non? Alors, je vais y aller avec une première question sur la composition du conseil.

J'ai bien vu comment le conseil était composé. J'ai vu aussi qu'il n'y a pas quelqu'un qui provienne de la formation professionnelle. Donc là, j'aimerais ça vous entendre sur comment on rééquilibre ça.

Et autre question que je vous pose aussi. Il y a, et c'est tout à fait normal, dans la composition, des gens qui représentent les intérêts des étudiants et des étudiantes, les gens qui représentent les intérêts des établissements, mais, à cause de leur position objective, ils défendent des intérêts,

c'est normal. Est-ce que vous avez, dans la composition actuelle, des gens qui sont capables de débattre des principes, des grandes questions de société mais sans forcément être un bout, si vous voulez, des intérêts avec des objectifs un petit peu plus corporatistes à défendre?

Mme Stymest (Judith): Des fois, nos réunions sont très intéressantes parce que tout le monde arrive avec, c'est sûr, avec leurs intérêts puis leurs champs de vision. Et c'est à force d'entendre et se mettre dans les souliers de l'autre qu'on réussit, je pense. Et souvent on est obligés de mentionner, là, qu'il faut laisser notre bagage à la porte, là, on est ici dans un mandat très précis et se rappeler à plusieurs occasions: c'est ça, notre but. Alors, je pense que ça marche. Je pense que peut-être c'est par la chance qu'on a des membres qui sont capables. Ils sont peut-être très bien choisis. Je pense qu'on réussit à transiger avec cette problématique, là, qui serait toujours là. Et de là la beauté du comité aussi, parce que, si les gens étaient tous du milieu, on n'aurait pas le même genre de discussions.

Mme Malavoy: Vous arrivez à faire l'équilibre. J'ai le temps pour une dernière?

La Présidente (Mme Harel): J'imagine que la personnalité de la présidente y est pour quelque chose.

Mme Malavoy: Sûrement.

Mme Stymest (Judith): Mais la formation professionnelle. Vous avez soulevé un point super intéressant et important selon nous, surtout qu'on voit, là, dans notre prochain avis d'initiative, la formation tout au long de la vie. La formation professionnelle, c'est un domaine clé là-dedans. Et effectivement, là, aussitôt que l'étudiant est nommé, a fini... On a réussi, je pense, une ou deux fois. Nous n'avons même pas un poste dédié à la formation professionnelle. On réussit à prendre d'autres postes plus ouverts, là, puis, quand on a une recommandation de quelqu'un de ce milieu-là, on essaie de la combler. Mais ce serait très intéressant d'avoir un poste dédié à la formation professionnelle.

Valorisation de la formation professionnelle

Mme Malavoy: Si vous me permettez d'ajouter une réflexion; on a parlé, tout à l'heure, on pourrait dire, des valeurs concernant l'endettement, hein, de cette crainte, bon, des préjugés concernant l'endettement, mais il y a aussi franchement un rééquilibre à trouver concernant l'image de la formation professionnelle. Et un des drames de la société québécoise, c'est qu'on a raté ce virage-là, c'est-à-dire qu'on n'a pas été capables de valoriser cette formation professionnelle à son juste mérite et en lien avec les besoins de main-d'oeuvre, et donc il faut qu'il y ait des gens qui soient porteurs de cette question-là partout où il y a des décisions à prendre.

Donc, c'est pour ça que je me permettais de poser la question, parce qu'il y a là quelque chose. Et vraiment, dans l'opinion publique générale, même parmi des parents qui eux-mêmes n'ont pas fait d'études universitaires, il y a encore ce mirage qu'il n'y a que les études supérieures qui comptent. Et là il y a vraiment un problème très, très

réel et très immédiat. Et il faut donc être capables de trouver des réponses aux besoins, par exemple, d'aide financière des gens qui s'orientent dans ces secteurs-là.

Mme Stymest (Judith): Oui. Maintenant, c'est sûr que notre comité ne pourrait pas résoudre toute cette problématique, mais l'autre préoccupation, là, qui va dans le même sens, là, que la formation professionnelle, là, ça finit là, il n'y a pas de... on ne peut pas aller au cégep, on ne peut pas aller à l'université, là, c'est comme...

Mme Malavoy: C'est un problème manifeste. Les formations que, moi, j'appelle cul-de-sac.

Mme Stymest (Judith): Oui, cul-de-sac, oui, c'est ça que je cherchais.

Mme Malavoy: Parce que, quand vous allez, mettons, au cégep mais que vous savez qu'en cours de route vous pouvez décider d'aller plus loin, c'est stimulant. Quand vous êtes dans un programme du secondaire et que vous n'avez pas forcément la possibilité de rajouter une formation technique qui est aussi une formation professionnelle mais de niveau supérieur, bien là vous vous retrouvez souvent à être dans un cul-de-sac.

J'imagine que j'ai fini mes quelques minutes, Mme la Présidente?

La Présidente (Mme Harel): Vous les avez légèrement dépassées.

Mme Malavoy: Ah! Je me retiens.

La Présidente (Mme Harel): Alors, je voudrais, en votre nom à tous, remercier Mme Stymest et remercier M. Vigneau. Je crois que cela fut une audition extrêmement fructueuse et vraiment très importante et intéressante pour nous.

Alors, nous aurons l'occasion de nous revoir en séance de travail pour examiner un peu la suite que nous allons donner à cette audition, mais nous partageons les propos de M. Vigneau à l'effet que la personnalité de la présidente y est certainement pour quelque chose dans ces travaux qui se déroulent de manière harmonieuse.

Mme Stymest (Judith): Je dois dire que le secrétaire coordonnateur fait beaucoup, beaucoup son rôle, et le comité l'apprécie énormément... sans lequel la présidente, elle serait nulle. Alors, merci pour vos commentaires. C'est très gentil.

Document déposé

La Présidente (Mme Harel): Je vais demander aux membres de la commission l'autorisation de déposer le mémoire du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études au secrétariat de la commission. Alors, ce sera fait. Et donc, pour la suite des choses, alors bonne chance.

Une voix: Merci.

La Présidente (Mme Harel): Merci. Nous allons ajourner jusqu'à la semaine prochaine.

(Fin de la séance à 12 h 28)